Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 18 (2005)

Artikel: Les Thomasset, famille vaudoise de petite noblesse rurale (1335-1959).

Partie 2

Autor: Baudraz, Benjamin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085220

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Thomasset, famille vaudoise de petite noblesse rurale (1335-1959)

Ses représentants au pays de Vaud savoyard (1335-1535), puis sous le régime bernois (1536-1798); son destin après la fin de l'Ancien Régime (1798-1959)

Suite et fin

Dans le présent article, les documents cités sans indication particulière se trouvent aux Archives cantonales vaudoises.

Sinon:

AEF = Archives de l'Etat de Fribourg

Ac... = Archives communales de...

Liste simplifiée des descendants mâles d'Amédée Thomasset

- * = baptême += décès
- 1. **Amédée**, notaire et mayor, *v.1450 à Aubonne, + 1538 à Agiez, fils de **Pierre I** (*1420/1430, + av. 1500) notaire d'Aubonne.
- 2. Claude I, *1478 à Agiez, +31.1.1535 à Agiez.
 - 3. Anselme, père de 4. Jaques, père de 5. George François I
 - 3. Claude II, Nicolas, Antoine, sans descendance connue
- 3. François I, adulte en 1542, +1582, mayor d'Agiez
- 4. Olivier I, *v.1540, +1595-1597, mayor d'Agiez
 - 5. **Isaac I**, *v.1575, +v.1627, pas de fils
 - 5. **Simon I**, *v.1573, +av.1654, seigneur de Crause 6. son fils **Jean Pierre I**, seigneur de Crause
- 5. **François II**, *1575-1580, + av. déc. 1643, mayor d'Agiez
- 6. **Jean François**, *av.1631, +v. 1705, mayor d'Agiez
 7. **Jean Pierre II** (1671-1730), mayor d'Agiez ; dix filles adultes, aucun fils adulte. Dernier Thomasset d'Agiez de la 1^{ère} souche.
- 6. Olivier II, *1631 à Agiez, +1673-1677 à Arnex. Quatre fils adultes : **David** et **George Etienne**, sans descendance, **Jaques François**, à Orbe, et **Samuel**, à Arnex.

Ligné d'Orbe :

- 7. **Jaques François**, *1651 à Romainmôtier, + av. 1731 à Orbe
- 8. Louis Frédérich *1678 à Orbe, +1746 à Orbe
- 9. **Henri**, *1711 à Orbe, +1768 à Orbe
- 10. Georges Louis Emmanuel, *1741, +1791 à Begnins
 - 11. George Marc Henri, *1783, +1814, pas d'enfants
- 10. Albert George Louis Henri, dit Albert, *1750, +1824, pas de fils

Lignée d'Arnex, puis Orbe, Agiez, Villars-sous-Champvent, Londres et Lausanne :

- 7. **Samuel**, *1666 à Arnex, +1740 à Arnex
- 8. Etienne Louis, *1703 à Arnex, +1767 à Arnex, pas de fils
- 8. George François II, *1698 à Arnex, +1778 à Orbe
- 9. George Samuel Henri dit George, *1737 à Grandson, +1815 à la Gordane
- 10. Frédérich Henri George dit **Frédérich** ou **Fritz**, *1764 à Orbe, + 1812 en Russie. Pas d'enfants.
- 10. Jean Louis Victor, dit Victor, *1766 à Orbe, +1812 à Vilna
 - 11. George Henri Rodolphe, *1799 à Orbe, +1842 à Orbe
 - 11. Frédéric Victor Louis, *1807 à Lille, destin inconnu
- 10. Emmanuel, *1772 à Orbe, mort probablement en 1854 on ne sait où
- 11. Antoine Louis Théodore, dit **Théodore**, *1814 à Villars-sous-Champvent, +1879 à Londres. Sa fille **Marguerite**, née à Londres en 1869, épouse en 1895 Edmond **de Rahm**, de Lausanne. Veuve, elle décède à Lausanne le 14 juin 1959. Elle était la dernière représentante de la famille Thomasset en Suisse.

Errata première partie (BGV 2004)

p.28, avant-dernier §: Thomasset (et non pas Thomaset)

p.73, 3^{ème} ligne : 25.V.1644 (au lieu de 25.III.)

p.101, 3^{ème} §:

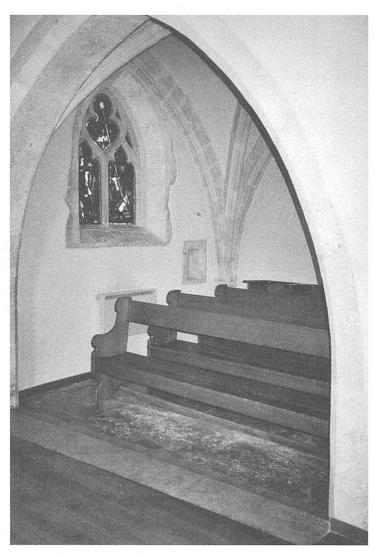
p.73, 23^{ème} et 24^{ème} ligne: remplacer deux fois 1744 par 1644

p.88, 2^{ème} § : représentants (et non pas repséantants)

p.93, 3^{ème} et 9^{ème} ligne : Jean Barnaud (et non pas Barraud)

remplacer « elle mourut peu après » par

« elle vécut jusqu'au 23 janvier 1716 »



La chapelle d'Agiez.

(Photo: Violette Baudraz-Rosselet)

Deuxième partie:

Etienne Louis, assesseur baillival et châtelain de Romainmôtier pendant plus de trente-trois ans, dernier Thomasset d'Arnex (Arnex 25.XI.1703 - Arnex 8.X.1767)

Le troisième enfant de Samuel et de Barbille Thomasset-Bourgeois naît un peu plus de cinq ans après son frère George François. On ne sait s'il a pu bénéficier comme ce dernier d'une instruction secondaire et supérieure. Il passe toute sa vie d'adulte au village natal. Peu avant 1733, il épouse Marie Marguerite de Mollin, fille de feu Samuel de Mollin, bourgeois de Grandson, et de Marie Madeleine Bourgeois. Un projet de traité de mariage, non daté, a été conservé dans les archives de la famille (P Joffrey XIII). Il ne s'agit pas d'un acte notarié, mais d'un texte préparatoire, qui a pour titre :

Conditions sous lesquelles le mariage de Noble Etienne Louys Thomasset lieutenant au service de LL.EE. fils de Noble Samuel Thomasset lieutenant baillival et châtelain de Romainmôtier sera conclu et arresté avec Noble et vertueuse Marguerite Marie de Mollin, fille de feu Noble et vertueux capitaine Samuel de Mollin, en son vivant bourgeois de Grandson; elle agit de l'aveu de Noble Marie Magdeleine Bourgeois veuve dudit Noble de Mollin sa mère et par l'agrément de Noble Dame Marianne Bourgeois veuve de feu Noble Ferdinand Bourgeois sa tante, de Noble Gamaliel Bourgeois juge du vénérable consistoire de Grandson et de Noble Marc Elie Bourgeois, capitaine, tous deux ses oncles.

La mère donne à sa fille, tant pour biens paternels que maternels, outre « un trocel proportionné à sa condition », la somme de deux mille écus petits, dont cinq cent soixante lui appartiennent en propre, provenant d'un légat reçu de sa tante feue Demoiselle de Montagny; les deux mille écus seront payés en argent ou biens-fonds à la taxe de deux ou plusieurs parents choisis de part et d'autre.

La tante lui donne en plus trois mille écus petits, à prélever sur ses biens après sa mort.

Le frère de la mariée, Jaques de Mollin, devra décider dans les six mois s'il veut garder pour son compte les biens de la dot : il devra, dans ce cas, en payer le capital dans les deux ans.

Le Noble Samuel Thomasset, père de l'époux, donnera à l'épouse son habit pour le jour des noces et à ses enfants tous les biens qu'il a rière Arnex et Pompaples, y compris les bâtiments à bestiaux aussi bien que la mayorie de Romainmôtier.

Si l'épouse survit à son mari sans enfant, il lui sera fait une pension annuelle avec un logement raisonnable sur les biens de son mari.

Si elle meurt sans enfant, son mari survivant jouira de tous ses biens.

Mourant sans enfant, ils n'hériteront rien l'un de l'autre sans testament.

Au lieu d'augment, les acquis seront par moitié.

Quant au surplus, on s'en réfère à la Coutume du Pays de Vaud.

Le document est signé : G. Bourgeois juge ; M. Bourgeois capitaine ; Marguerite Marie de Mollin.

Tout porte à croire que le mariage, dont on ignore le lieu et la date, fut conclu aux conditions prévues par ce projet. Le couple aura deux enfants : Emmanuel George, né en 1733, qui décède le 12 mars 1742 déjà, et Louise Marguerite, baptisée le 26 décembre 1739, qui épouse Louis Etienne Emmanuel Thomasset d'Orbe.

Marguerite Marie Thomasset-de Mollin meurt subitement le 7 mars 1773, un peu moins de six ans après son mari.

Etienne Louis suit l'exemple de son père ; lorsque celui-ci démissionne pour raison d'âge de sa charge de lieutenant baillival et de chatelain de Romainmôtier, Etienne Louis est immédiatement nommé à ces fonctions par lettre de l'avoyer de Berne du 15 avril 1734 (Bin 226, p. 462-465). Il reste en fonction jusqu'à son décès plus de trente-trois ans plus tard.

Il imite aussi son père dans la conduite de ses affaires : du vivant de celui-ci, il conclut au moins six contrats : le 11 avril 1733, il échange quatre quarterons contre une demi-pose de terre à Arnex avec Louis Monnier (P Joffrey XIII, notaire Roland) ; le 25 janvier et le 24 février 1736, le 29 avril et le 2 décembre 1740, il échange ou achète pour lui et pour son frère (P Joffrey XIII, passim). Après le décès de Samuel, les deux

frères héritent les biens paternels et une part de ceux ayant appartenu à leur oncle George Etienne. Etienne Louis continue ses transactions immobilières : le 8 décembre 1741, il achète une demi-pose de terre en friche à Arnex pour lui et pour son frère (P Joffrey XIII, curial D. Grobéty). Le 3 mars 1742, Jean Samuel Gozel vend aux deux frères un pré à Arnex pour 175 florins (ibidem, notaire Nillion). Le 19 décembre 1742, un échange a lieu entre le gouverneur d'Arnex Gozel, présent avec ses prud'hommes, et notre Thomasset : il reçoit, pour lui et pour son frère ministre, une terre de 15 quarterons, et cède deux pièces, une terre de 10 quarterons et une autre d'une pose (ibidem, notaire Nillion). Le 22 janvier 1745, Pierre Tachet vend à George François Thomasset, représenté par son frère, une maison ayant poêle, cuisine, grange, écurie, une petite cave indivise avec Samuel Tachet, un jardin derrière la maison, un clozel jouxtant celui des acquéreurs, pour 900 florins (ibidem, notaire Nillion). Le 25 novembre 1745, Etienne Louis, en son nom propre, cède une maison, grange et étable avec aisances et un jardin à Arnex et reçoit d'Aimé Devenoge la maison d'à côté. Il paie mille florins de torne (ibidem, notaire Nillion). Le 1^{er} mars 1748, Etienne Louis agit au nom de sa mère veuve Barbille Bourgeois, dont il échange un pré contre une vigne appartenant à Jean Salomon Gozel d'Arnex; la Noble Dame paie 617 florins 10 sols de torne (ibidem, notaire Nillion). Le 17 mars 1752, notre châtelain fait un échange avec Antoine Conod d'Arnex : il acquiert un jardin jouxtant sa grange, cède un clos et paie une torne de 75 florins (ibidem, notaire Nillion). Le 21 septembre 1753, c'est Abram Bovet qui lui vend un champ d'environ 10 toises qui jouxte un champ de l'acheteur, pour 7 florins 6 sols (ibidem, notaire Nillion). Le 10 janvier 1755, Etienne Louis Thomasset acquiert une demi-pose de terre comme créancier perdant dans la discussion des biens de Jaques Antoine Conod (ibidem, notaire Nillion). Il acquiert encore d'Anne Marie Devenoge deux quarterons de chenevière et record à Arnex pour 135 florins, le 21 mai 1757 (ibidem, notaire L. Chanson). Le 25 mars 1760, Etienne Louis achète à Siméon Bonzon un champ de douze quarterons sur le territoire d'Arnex, pour 300 florins (ibidem, notaire A. Martignier). Un dernier échange a lieu le 16 novembre 1761 : Pierre Lavenex remet un quart de pose de terre sous Montligeard, qui touche une terre appartenant à Thomasset, et reçoit de celui-ci un quart de pose au même lieu (ibidem, notaire Nillion). Le même jour, Etienne Louis Thomasset et Noble et Généreux Henry de Chaillet d'Arnex, Conseiller

d'Etat de Sa Majesté le Roy de Prusse à Neuchâtel, font un échange de terrains à Arnex : Thomasset cède environ une demi-pose de terre en Ruyères, de Chaillet donne environ une demi-pose de terre sus Mont-Ligeard. Pas de torne. Témoins : François Louis Maire de Vaulion, régent d'école à Arnex, et Etienne Baudat d'Arnex (H 489). Le 17 mars 1763 enfin, Siméon Bonzon de Pompaples vend à Noble Etienne Louis Thomasset un champ de douze quarterons environ rière Arnex, limitant la terre de l'acheteur, pour 300 florins, payés comptant (P Joffrey XIII, notaire A. Martignier).

Ainsi, pendant trente ans, Etienne Louis Thomasset ne cesse d'agrandir et de remodeler son domaine d'Arnex sans jamais concéder la moindre lettre de revers.

Les importantes propriétés qu'Etienne Louis avait héritées et acquises à Arnex et à Agiez allaient parvenir en usufruit à sa veuve puis en héritage à leur fille unique Louise Marguerite sans quitter la tribu des Thomasset puisqu'elle épousa <u>Louis</u> Etienne Emmanuel Thomasset d'Orbe. Le 12 décembre 1777 (ibidem, notaire S. Bonard) les champs de Michel Baudat d'Arnex sont saisis pour satisfaire au paiement de 300 florins dus aux héritiers d'Etienne Louis.

Etienne Louis Thomasset avait été actif dans les affaires de la commune d'Arnex : il était président du Conseil en 1759 et dressait le rentier des pauvres (AcArnex, FE3, 1759-1785).

Les Thomasset à Orbe

A.- Il est probable que le premier Thomasset d'Agiez, Amédée, a vécu à Orbe après son départ d'Aubonne (vide supra) et en acquit la bourgeoisie avant de se fixer sur la Terre de Romainmôtier. En tout état de cause, il est qualifié de bourgeois d'Orbe le 29 décembre 1530 (P Joffrey XIII, acte du notaire Maioris). Mais il habite alors Agiez depuis des dizaines d'années.

B.- C'est Hans Thomasset, fils de François I, donc petit-fils de Claude I, qui est le premier à se fixer à Orbe. Une sentence de la Ville de Fribourg lui reconnaît la qualité de bourgeois d'Orbe le 12 février 1585 (dossier Decollogny, notes prises à la lecture des archives communales d'Orbe, 1927).

Le 1^{er} octobre 1588, « il a esté permis à Noble Hans Thomasset d'amener du vin en ville » (ibidem, repris du registre du Conseil d'Orbe, no XII). Il n'y a plus de Thomasset à Orbe après les décès - non repérés - de Hans et de son fils unique Hans Anthoni, baptisé à Orbe le 26 novembre 1616 (Eb 94/1).

Il faut attendre le 13 janvier 1648 pour que Jean François Thomasset, fils de François II, et son cousin Jean Pierre Thomasset de Crausaz obtiennent des Gouverneurs et Conseil de la Ville d'Orbe une confirmation de leurs titres de bourgeoisie (copie d'un document des archives d'Orbe aujourd'hui disparu, aimablement communiqué par M. François Cart en mars 2001). Bien des années plus tard, les fils d'Olivier II présentent une même demande, qui leur est accordée (ibidem). L'aîné d'entre eux, Jaques François, vient se fixer très jeune à Orbe. Le deuxième, George Etienne, vit quelques années à Orbe dont il se dit bourgeois en 1703 et spécialement en 1704 (AcAgiez, inventaire Campiche, 1916) lorsqu'il prête à la communauté d'Agiez 14 écus petits pour lui permettre d'achever la maison de commune. Mais il passe les dernières années de sa vie à Agiez, depuis 1730 en tous cas. Le dernier, Samuel, ne quitte pas Arnex et ne se dit jamais bourgeois d'Orbe dans les documents auxquels nous avons eu accès.

Jaques François Thomasset se fixe à Orbe

C.- Le fils aîné d'Olivier II et d'Anne Marie de Pierrefleur est baptisé à Romainmôtier le 6 février 1651 et suit ses parents à Arnex. Il est inscrit au Collège de Lausanne où il passe de la 8e classe en 1661 à la 4e en 1665, avant d'en disparaître (Bdd 115/2, passim). Il se fixe très tôt à Orbe. Selon la *Généalogie de la maison de Hennezel* (1 vol., 158 p., publié à Laon en 1902, sans nom d'auteur, déposé aux ACV), il aurait été officier de cavalerie en France. Il est juge du consistoire à Orbe. Le 28 octobre 1675, il épouse Catherine Suzanne sive Suzanne Catherine de Hennezel, née le 18 novembre 1649, fille de Christophe de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet et de Jacqueline Péronne de Senarclens. On ne connaît pas grand'chose de ses occupations à Orbe ; il gère peut-être les biens qu'il a hérités de son père à Arnex et Agiez avant 1677 déjà, mais dont sa mère a sans doute l'usufruit jusqu'à sa mort le 23 janvier 1716, et après cette dernière date sa part d'héritage maternel à Orbe et aux environs. Sa femme lui donne deux fils : Louis Frédérich, né en 1678, et Laurent

Emmanuel dont la naissance n'a pas été repérée. Il signe le contrat de mariage du premier avec Jeanne Charrière le 17 janvier 1704 (P Joffrey XIII). La date de son décès n'a pas pu êttre établie ; il est déjà décédé lorsque son frère George Etienne rédige son testament le 27 mars 1731 ; le décès de son épouse n'a pas non plus été repéré.

La descendance de Jaques François Thomasset par les mâles se prolongera jusqu'en 1778 par son fils Laurent II Emmanuel et par George le fils de celui-ci, et par son fils Louis Frédéric jusqu'en 1814 par le petit-fils de celui-ci, prénommé George Marc Henri, mort sans enfant.

Louis Frédéric Thomasset d'Orbe, et sa descendance mâle (Orbe 5.XI.1678 - Orbe 4.IX. 1746)

Le fils aîné de Jaques François et de Catherine de Hennezel est le premier Thomasset connu qui ait habité Orbe de sa naissance à sa mort. Il est conseiller des Douze. Il devient mayor d'Agiez en 1740, par le testament de son oncle George Etienne dont il est un des deux héritiers. Il reçoit en plus de la mayorie, qui n'est plus alors qu'un ensemble de dispenses de la majorité des droits féodaux qui frappent les biens des simples communiers, une « montagne » sur le territoire de Vaulion, ainsi que des terrains, un rural, du bétail, des vignes à Agiez et Bofflens, une partie du Bois du Chanay rière Croy, la maison du testateur à Orbe avec une partie du mobilier, ainsi que vignes, verger, chentres et grange, et la moitié des créances du défunt. Ainsi ce premier Thomasset citadin devient-il un important propriétaire terrien au pied du Jura.

En premières noces, Louis Frédéric épouse, en 1704, Jeanne Charrière, fille de Noble Abraham Charrière, châtelain de Cossonay et de Louise Thomasset, fille de Jean Pierre Thomasset seigneur de Crause. Le traité de mariage daté du 17 janvier 1704 (P Joffrey XIII) est construit selon le schéma habituel : la mariée Jeanne Elisabeth reçoit de son père une dot tant paternelle que maternelle qui se monte à 9'000 florins, un habit pour le jour de ses noces, un trousseau en rapport avec la condition de la famille ; Jaques François Thomasset donne à son fils la somme de 14'287 florins, d'origine tant maternelle que paternelle, et gardera les jeunes époux dans sa maison pendant une année sans leur demander de pension. Louis Frédéric donnera à son épouse mille florins pour ses

bagues et pour ses joyaux. S'ils viennent à mourir sans enfant, ils n'hériteront rien l'un de l'autre.

Le grand-père de la mariée, Jean Pierre Thomasset Seigneur de Crose (Crause) donne par écrit son consentement au mariage. Le texte est signé par une série de parents, outre le marié Louis Frédérich Thomasset: A. Charriere, H. Charriere, Jean Emmanuel Charriere, E. Charriere, J. P. Thomasset, ? Thomasset, E. Thomasset, P. Thomasset, Dehennezel Essert. De ce mariage naissent deux filles : Suzanne Louise, née le 6 décembre 1704, qui épouse le 24 septembre 1724 Christophe Louis Carrard, ministre, inscrit à l'Académie en 1698 (no ASAL 5112), donc né vers 1683; il est alors pasteur à Orbe, après l'avoir été à Giez, et avant d'occuper le poste de Poliez-le-Grand et de terminer sa carrière à Montagny entre 1739 et 1757. Etiennaz Marguerite est baptisée le 6 avril 1706 à Orbe. Jeanne Elisabeth décède peu avant 1711. En secondes noces, Louis Frédéric épouse Etiennaz Octavie Crinsoz, fille de Noble Pierre Crinsoz, seigneur de Colombier. Trois fils et une fille naîtront de cette union : Henri, né à Orbe le 10 septembre 1711, dont il sera question ci-dessous, George Samuel, né le 13 juillet 1713, décédé avant 1731, Louis Etienne Emmanuel, né le 5 juillet 1716, dont il sera question ci-dessous, et Salomé Octavie, née le 29 septembre 1722.

Henri Thomasset (Orbe 10.IX.1711 - Orbe 28.I.1763). Le premier fils de Louis Frédérich et d'Etiennaz Crinsoz est conseiller et justicier d'Orbe dès 1754. Il hérite de son père la mayorie et divers terrains et vignes à Agiez (c'était l'héritage recueilli par son père de George Etienne Thomasset). En 1754, il vend à Gabriel Thormann, bourgeois de Berne et Agiez, capitaine d'une compagnie de dragons pour le service de LL.EE., plusieurs pièces à Agiez : trois poses environ de terre, à clos et record, de champ, à la Chenaux, un chenevier au village d'environ trois quarts de pose, et un ouvrier de vigne, pour 3'355 florins, dont Thormann ne paie qu'une partie, reconnaissant devoir 1'480 florins au vendeur (Dn 59/2, notaire Grobéty). Il épouse, avant 1741, Julie Catherine Gertrude Duplessis, fille de Noble Emmanuel Duplessis-Gouret, seigneur d'Ependes, lieutenant-colonel, et de Jeanne Yolande Crinsoz. Elle meurt à Orbe le 27 mars 1792. Le couple eut deux enfants : Georges Louis Emmanuel et Albert Georges Louis Henri dit Albert.

Georges Louis Emmanuel Thomasset (Orbe 1741 - Begnins 14.III. 1791). L'identité de son premier prénom avec celui de George François fils de Samuel, fait que l'on a souvent confondu ces deux pasteurs Thomasset. Le fils d'Henri et de Gertrude Duplessis naît quarante-trois passe deux années au Collège de ans après George François. Il Lausanne entre 1757 et 1759 (Bdd 115/5), avant d'être inscrit en éloquence à l'Académie le 4 mai 1759 (no ASAL 6448). Pasteur à Suchy de 1779 à 1783, il passe à Longirod de 1783 à 1787, pour terminer sa carrière et sa vie à Begnins, de 1787 à 1791. Sa vie familiale est pleine de malheurs : il épouse tout d'abord Lisette Pache ; leur fils meurt à 15 jours, en juillet 1774, leur fille meurt à 2 jours le 9 janvier 1777; Lisette Thomasset-Pache meurt en couches à 25 ans. Elle est ensevelie le 12 janvier 1777. En secondes noces, le pasteur Thomasset épouse Louise Crinsoz, fille de Noble Jean, née le 2 juillet 1749, décédée le 16 juin 1783, noyée dans sa baignoire. Leurs enfants sont Charlotte Sophie, née le 21 décembre 1780, et George Marc Henri, dit Henri, né en 1783, décédé le 27 janvier 1814; il épouse en 1812 sa cousine germaine Henriette Phillis Thomasset, née le 31 mai 1789, fille d'Albert Thomasset et de Gertrude Duplessis. Le couple n'a apparemment pas eu d'enfant.

Albert Georges Louis Henri dit Albert Thomasset (Orbe 25.X. 1750 - Orbe 23.I.1814). Le second fils d'Henri et de Gertrude Duplesssis avait un tuteur judicial en 1797. A en croire Decollogny, Albert Thomasset fut lieutenant de la compagnie des dragons ; élu conseiller à la place de Godefroy Mathey, décédé, en 1778, il est nommé gouverneur en 1788. Le 16 novembre 1771, il épouse Marie Egger, fille de l'ancien bailli d'Oron, qui meurt sans enfant. La deuxième femme d'Albert, Sophie Crinsoz, lui donne six filles : Julie Charlotte Marguerite Phillis, née le 3 octobre 1783, décédée le 15 octobre 1784 ; Jeanne Louise Julie, née le 19 octobre 1785 ; Charlotte Anne Sophie, qui vit du 6 novembre 1786 au 8 mars 1787 ; Henriette Phillis, née le 31 mai 1789, épouse son cousin germain Henri Thomasset ; ils n'eurent apparemment pas d'enfant ; Louise Jeanne Phillis, née le 21 avril 1792, épouse Antoine Lebel de Bôle le 31 juillet 1825 ; Jeanne Louise Henriette, née le 3 avril 1796.

Le 25 novembre 1768, François Duplessis d'Ependes, leur oncle maternel, avait été désigné comme tuteur de Georges Emmanuel, alors proposant, et de son frère Albert.

Le 10 mars 1801, deux membres de la municipalité d'Orbe se présentent à la Régie d'Agiez comme tuteurs des hoirs de feu le ministre Thomasset et de la part du citoyen Albert Thomasset, cidevant conseiller d'Orbe; ils sont accompagnés par Frédérich Thomasset, fils de George, représentant ses frères, pour faire don à la commune d'Agiez de la chapelle en l'église d'Agiez.

Louis Etienne Emmanuel Thomasset (Orbe 5.VII.1716-Arnex 28.II.1765). Le dernier fils de Louis Frédérich est entré au service de France en 1734, dans un corps de cadets. Après le grade d'enseigne obtenu à la fin des années trente, il est lieutenant le 12 juillet 1745, puis capitaine au régiment de Joffrey-Cour au Chantre. Il quitte le service de France en 1748 et sera capitaine de milice dans son canton (Bibliothèque militaire, Berne, Fichier Schafroth). Il épouse Louise Marguerite Thomasset, fille d'Etienne Louis d'Arnex, née à Arnex le 26 décembre 1739. Deux filles naissent au couple : Marie Anne Marguerite, baptisée le 11 avril 1756, épouse Georges de Martines, capitaine au service de France. Elle meurt d'une fausse-couche en 1782. Leur fils habite Moudon en 1849. Henriette Julie, née le 25 septembre 1759, épouse Louis de Joffrey, major de département. Elle habite Orbe en 1785.

Laurent II Emmanuel Thomasset dit Laurent et sa descendance

Fils de Jaques François et de Suzanne de Hennezel, né à Orbe, à une date non établie, décédé à Orbe le 10 juillet 1752. Il épouse, le 7 mai 1716, Jeanne Louise Christin, fille de François Louis Christin d'Yverdon et de Madeleine Portefaix, née en 1699. Elle meurt à Orbe le 21 août 1775. Leur fils George, malade mental, frappé d'interdiction, meurt célibataire à Orbe le 30 décembre 1778. Le couple voit naître cinq filles : Elisabeth Marguerite, née le 1^{er} juin 1717, Nanette, décédée célibataire à 73 ans le 2 novembre 1793, Marianne, épouse de Sibourg, Octavie, morte célibataire à Berne en 1802, dont le testament olographe est homologué en municipalité d'Orbe le 27 novembre 1802, Livie, épouse du docteur Burnand d'Yverdon.

Le 23 août 1769, se constitue Louise Christin, veuve de feu Noble et Vertueux Laurent Emmanuel Thomasset de la Ville d'Orbe; en qualité de mère tutrice de ses enfants, du consentement de ses filles, Madame Elisabeth Thomasset, veuve du ministre Calame, Mademoiselle Nanette Thomasset, Madame Marianne Thomasset épouse de Mr de Sibourg, Mademoiselle Octavie Thomasset, et Madame [Livie] Thomasset épouse de Mr le docteur Burnand d'Yverdon, de l'aveu de ses gendres Burnand et de Sibourg, et de George Thomasset pasteur d'Agiez et ancien doyen de la V. Classe d'Yverdon, plus proches parents. Elle vend une maison dont une portion est advenue à son fils George Thomasset de Noble et Vertueux Jacques François Thomasset son grand-père, pour 3'200 francs.

Madame veuve Thomasset née Christin prête des sommes importantes à une série de gens, entre 1764 et 1769 (Dn 59/3 et 59/4, passim).

Le 2 janvier 1794, plus de quarante ans après la mort de leur père, les héritières de M. Laurent Thomasset donnent procuration au ministre Chatelanat pasteur de Bretonnières de vendre leur portion du Bois du Chanay pour le prix de cinq cent francs de dix batz pièce, à Jaques François Gauthey d'Arnex, ffeu le sieur juge Abraham Gauthey, et consorts. Signent la procuration : Octavie Thomasset, Marianne de Sibourg née Thomasset, Isabelle Calame née Thomasset; F. Calame et E. de Sibourg autorisent leurs femmes; Livie Burnand, née Thomasset; Burnand consent à la vente. Christin banneret et Christin colonel autorisent leurs cousines germaines (Dn 11/34, p. 156-160, notaire S. Bonard).

La veuve de Jean-Pierre Thomasset d'Agiez se fixe à Orbe en 1730

D.- Nous avons laissé Catherine Thomasset-Quisard, veuve de Jean Pierre, à fin 1730 au moment où tous les biens de son mari défunt avaient été saisis par ses créanciers.

La veuve emmène à Orbe sa nombreuse famille : trois fils et sept filles, âgés de vingt-deux à deux ans. Elle n'est pas sans fortune : son père Laurent Quisard, fils de Jean Jaques et de Hélène de Gingins, avait épousé, en deuxièmes noces, à Duillier le 9 décembre 1684, Marie Fatio, fille de Noble Jean Baptiste Fatio, seigneur de Duillier, décédée avant le 16 janvier 1709. Cette année-là, Anne Catherine devenait légataire de son riche grand-père maternel (P Campiche 506). Ainsi, ni la

discussion des biens de son mari, ni celle des biens de son père ne signifièrent sa propre ruine.

Le destin des trois fils est mal connu, mais il est certain qu'ils n'eurent pas de descendance. André Marc Etienne, baptisé le 22 mai 1716, est déjà décédé lorsque George Etienne Thomasset, le colonel, rédige son testament le 27 mars 1731. A cette époque <u>Amédée III</u> Etienne Rodolph, baptisé le 26 juin 1718, vit sans doute à Orbe chez sa mère. Il est probablement vivant en 1740, et peut recueillir avec son frère Victor I et son oncle David le legs commun qui leur advient à la mort de George Etienne, soit essentiellement 4'000 florins, une vigne et un chenevier à Orbe (Bin 274, p. 411-420). Ce frère François Louis <u>Victor I</u>, baptisé le 5 décembre 1722, est inscrit à l'Académie en 1739 (no ASAL 5938) à l'auditoire d'éloquence. Amédée III et Victor I décèdent avant 1749.

Après plus de dix-huit ans passés à Orbe, Anne Catherine Thomasset-Quisard décide de quitter le pays avec ses filles. Le 5 avril 1749, la veuve fait instrumenter par le notaire Belin (Dn 6/4, ss pag.) un acte chargeant le châtelain [de Romainmôtier Etienne Louis] Thomasset son parent

conjointement avec le justicier Louis Frédéric Richard, son conseiller tutélaire judiciellement constitué, du soin de la régie et administration de ses affaires, ayant formé le dessein de quitter le pays avec sa famille pour s'en aller établir en Angleterre, son départ étant fixé au neuvième du courant [9 avril 1749].

Le même jour, cinq de ses filles: Anne Jeanne Louise 41 ans, Hélène Louise 39 ans, Anne Françoise 30 ans, Octavie Madeleine 24 ans et Charlotte 21 ans, toutes cinq célibataires, agissant de l'aveu de leur mère et de leur sœur Catherine, 37 ans, veuve de Noble et Généreux George Louis Duplessis d'Orbe, se présentent devant le même notaire. Elles vendent au sieur Louis Rairoux, pour 1'900 florins payés comptant, une vigne située au Nillionel soit Plantée à Orbe, provenant du colonel Thomasset. Il s'agissait de la vigne léguée en 1740 par George Etienne Thomasset aux deux fils de Jean Pierre, Amédée III et Victor I. Si cette vigne était parvenue aux sœurs Thomasset, c'est que leurs deux frères étaient décédés.

Les documents auxquels nous avons eu accès n'établissent pas les raisons qu'a pu avoir la veuve Thomasset de partir en Angleterre à 62 ans avec ses cinq filles âgées de 41 à 21 ans! La Noble Dame avait probablement en Angleterre de proches parents du côté des Fatio, ou des biens hérités de son grand-père.

On sait que Louise et Hélène Thomasset vivaient à Londres, Great Marlborough Street (P Joffrey XV). C'est probablement à cette adresse que le peintre Jean Etienne Liotard (1702-1789) entra en contact avec Hélène Thomasset, lui enseigna la peinture, et fut l'inspirateur des tableaux brodés dont une vingtaine se trouvent en 2006 au Musée Jenisch à Vevey. Le séjour du peintre à Londres date de 1753 à 1755, Hélène avait donc entre 43 et 45 ans.

Après vingt-huit années passées en Angleterre, leur mère étant décédée on ne sait quand, Louise, Hélène, Anne et Octavie décident de revenir à Orbe. Début mars 1777, elles chargent leur lointain parent George Thomasset, lieutenant de justice et conseiller des Douze à Orbe, d'acheter une maison en leur nom. Le 26 mars, celui-ci acquiert

au nom de nobles et vertueuses sœurs Thomasset bourgeoises d'Orbe de présent à Londres, une maison avec une terrasse devant, une grange, une écurie, une cour avec un bûcher deux jardins en deux terrasses, le tout contingus et battis à neuf et tel qu'il est situé dans la ville d'Orbe à la rue dite la Boucherie et encore une vigne derrière la maison d'environ quatre ouvriers.

Le vendeur est Jean Frédérich Emmanuel Barbe, châtelain de Baulmes et receveur pour LL.EE. au château et bailliage d'Yverdon. Le prix de dix mille livres de dix batz pièce et 480 francs de vins est payé à contentement (acte du notaire Turtaz, dans P Joffrey VII). Les sœurs Thomasset vivront à Orbe jusqu'à un âge avancé. Hélène décède, toujours célibataire, le 11 mars 1782. Catherine veuve Duplessis meurt deux jours plus tard. Dans une lettre adressée à Charlotte Davall par C. de Thiene par l'intermédiaire de Mr Davall, Navy Office, Londres, datée du 26 mars 1782 à Orbe, on apprend

qu'on a gardé les pauvres défuntes quatre jours, on les a enterrées ensemble dans la même fosse, toute la ville a assisté à la procession funèbre et a témoigné la part sincère qu'ils ont prise à leurs afflictions (P Joffrey XV).

Le testament olographe d'Hélène Thomasset a été heureusement conservé (P Joffrey XV). Le document est intéressant à plus d'un titre : il explique comment les tableaux ont pu parvenir au musée de Vevey par un don de la veuve d'Albert Davall, il témoigne des rapports de la testatrice avec les autres Thomasset, parents proches et lointains ; il donne enfin une idée de l'instruction qu'Hélène avait pu recevoir à Agiez jusqu'à l'âge de 20 ans. Avait-elle fréquenté l'école du village, dans le bâtiment de 1704, ou reçu une instruction à domicile ? A la même époque, les garçons Thomasset d'Arnex connaissaient beaucoup mieux l'orthographe française! Voici le texte olographe :

je sousignée concideren linsertitude du momen ou la Providence trouvera apropos de me retirer de ce monde, aprais avoir fait les réflexions convenables sur cest importen sujet ai voulu disposer de mes biens penden que je suis en ettat de le faire dune maniere réflechie, jinstitue pour mes uniques héritières mes sœurs Anne Jeanne Louyse Thomasset et Marthe Catrine Duplessis née Thomasset Anne Françoise Thomasset et Madeleine Octavie Thomasset je leur supestitue ala derniere qui mourra mon neveu Edmun Daval bien entendu que ma sœur Davall sa mère en aura la jouissence, je legue au charitable Hopital Dorbe dix Louï neuf je lègue aux pauvre d'Agie Baliage de Romainmotie sinc louï neuf¹, je legue a George de Martine mon filiol fils de Monsieur le Chevaille George de Martine Capitaine en France ² mille fran de dix bache piece je lègue à Emmanuel Thomasset fils cadet de Monsieur Thomasset des Grange ³ dix louï neuf je lègue à Melle Livie Rolland et a Melle Henriette Rolland de Romainmotier ⁴ a chacune dix loui neuf bien entendu que jénérallement tous ces leg ne serons paiable que six cemaines aprai le dessai de la derniere de mes sœurs qui survivra aux autres, au moien de quoi je revoque et annulle tout autre testament que je pourais avoir fait cideven voulan que le present Testament sorte son effet tent en jujement que dehor en foi de quoi je lai écri et souscri de ma main et jay aposé mon cachet a orbe ce 11 mars 1781

Hélène Thomasset

Je donne a mon neveu Edemon Davall aprai la mor de toutes mes sœurs mes tablaus en ca qui setablice den ce paï autremen mes sœurs en disposerons a leur gré et quoi que je les légue a mon neveu je leur laisse cependen la liberte de disposes de quelques un a leurs gré, je prie ma cousine Nanette Thomasset ⁵ daxepté ma robe de toile d'Angletaire ou celle de mes robe quelle aimera le mieux et mon collet de dantelle monté, je donne a Melle Charlote Thomasset fille de Monsieur Thomasset des Grenge ma bague de diamant, je prie celle de mes sœurs qui survivra aux autre d'avoir soin de George notre Naigre ⁶ si ce conduit bien et qui soit encor avec elle, je le recommande aussi a mon neveu Davall.

Orbe ce 11 mars 1781 Hélène Thomasset (Au dos :) Ceci et ma derniere volonté.

Au verso, on apprend que les Demoiselles Thomasset ont demandé un conseiller, et que le justicier Louis Frédéric Richard désigne le lieutenant Thomasset avant qu'ait lieu l'homologation du testament, au nom des Dames Thomasset et au nom de leur sœur Davall et de son fils Edmond de Londres, le 26 avril 1782.

Au bas de la 4^e page de ce document authentique, on lit :

Feu Mademoiselle Hélène Thomasset m'ayant fait un legs de dix louis d'or par son présent testament payable six semaines après la mort de la dernière de ses sœurs j'ai reçu de Mr Daval la dite somme de dix louis d'or à Orbe le 18^e de mars 1794.

E. Thomasset Ens[eign]e ⁷

Notes sur ce document

Hélène Thomasset a passé les vingt premières années de sa vie à Agiez, où elle avait été baptisée puis instruite par le pasteur Michel Longchamp, souvent loué en Classe d'Yverdon pour son catéchisme et pour « ses soins à l'égard de la jeunesse » (cf. BENJAMIN BAUDRAZ, op. cit., p. 372-373). Jacob Antoine Joseph Combe, pasteur à Agiez de 1778 à 1802 (ibidem p.368-391), écrivait un billet de la teneur suivante : « J'ai reçu des Dames Thomasset la somme de cinq louis neufs que feu Mademoiselle leur sœur ainée avait légué par son testament aux pauvres d'Agiez, quoiqu'ils ne dussent être payés

qu'après sa mort. C'est ce que je confesse au nom desdits pauvres. A Orbe, le 26^e février 1783. »

- ² Marie Anne Marguerite Thomasset, fille de Louis et de Louise Thomasset, elle aussi parente éloignée d'Hélène, née en 1756, avait épousé Georges de Martine, capitaine au service de France (voir cidessus).
- George Thomasset (voir ci-dessous), connu comme Thomasset des Granges, lieudit de son domicile à Orbe, sans doute pour le distinguer des autres Thomasset d'Orbe, était fils de George François II le pasteur. Né en 1697 à Grandson, il fut conseiller d'Orbe, lieutenant de justice puis châtelain jusqu'à la fin du régime bernois. Lointain parent d'Hélène, leur ancêtre commun François II était né vers 1580 et décédé avant 1643.
- ⁴ Personnages non identifiés.
- ⁵ Nanette, fille de Laurent II Thomasset d'Orbe, était également une cousine éloignée d'Hélène, leur ancêtre commun étant le même François II.
- ⁶ Non identifié; son décès n'a pas été enregistré à Orbe jusqu'en 1798.
- ⁷ Le fils cadet de George Thomasset des Granges, enseigne au régiment de May depuis le 9 mars 1790, dans la compagnie du capitaine J. C. Thormann en Hollande, sous les ordres de son frère Frédéric, capitaine lieutenant, arrivé au régiment lui aussi comme enseigne, le 2 octobre 1780 (Etat de messieurs les officiers qui se trouvent aux services étrangers, à Berne, chez Rodolphe Albert Haller, MDCCXCI, et Naamregister der Herren Militaire Officieren [...] te Leyden, by Hendrik van der Deyster, verandered en verbebetered voor den Jaare 1784).

Théodore Thomasset, un des deux fils d'Emmanuel, partira pour l'Angleterre vers 1833 et y fera souche, comme il sera indiqué cidessous.

Lorsque ses quatre sœurs reviennent à Orbe, Charlotte, la dernière des filles de feu Jean-Pierre Thomasset, reste en Angleterre; elle avait épousé, le 25 décembre 1758 à Londres, Edmund II Davall, officier de l'amirauté, housekeeper du roi George III; elle met au monde un fils, Edmund III (1763-1798); après la mort de son mari le 19 avril 1784, Madame Davall revient vivre à Orbe; son fils vit tantôt à Londres, tantôt à Orbe; en 1788, il est au no 6 de Marlborough Street à Londres; sa mère meurt chez ses sœurs le 11 novembre 1788; en 1789, il est écuyer de la paroisse de St James à Londres, et vient à Orbe pour l'homologation du testament de sa tante Octavie Madeleine,

décédée le 23 mars. Ce testament instrumenté par le notaire Turtaz (P Joffrey XV), fait d'Edmond Davall l'héritier universel de cette autre tante, après la mort de la dernière des sœurs Thomasset; d'autre part, Olive Thomasset lègue 4 louis neufs à l'hôpital d'Orbe, demande à ses soeurs de partager sa garde-robe avec Livie, Henriette et Marion Roland ses parentes et avec Mademoiselle Marianne Desibourg sa filleule [née Thomasset, fille de Laurent II Emmanuel et de Jeanne Louise Christin, parente éloignée d'Olive]; elle lègue une créance de deux cents francs à son filleul Octave Agassis [non identifié].

Louise et Anne dite Nanette Thomasset, les deux soeurs survivantes d'Olive, acceptent le contenu du testament d'Olive le 23 avril 1789, en présence du châtelain Thomasset. Louise décède le 25 octobre 1792, Nanette le 31 janvier 1794 (dossier Decollogny, 1927).

Après la mort de son cousin Duplessis, Edmund III Davall est l'unique rejeton des treize enfants de Jean Pierre et de Catherine Thomasset-Quisard, l'unique neveu des sœurs Thomasset. Il ne tarde pas à se fixer définitivement à Orbe, où il devient un botaniste réputé. Sa descendance, devenue suisse, sera nombreuse à Orbe puis à Vevey (Cédric ROSSIER, *La Cour-au-Chantre et la famille de Joffrey*, Vibiscum no 9, annales veveysannes, 1 vol., 376 p., Vevey, 2002, p. 16-74).

George Samuel Henri dit George, conseiller et châtelain d'Orbe, colonel de milice, récupère le château d'Agiez

(baptisé à Grandson le 7 décembre 1737, décédé en 1815)

E.- Il est fils de George François et d'Henriette Marrel, qui avaient respectivement 39 et 26 ans à sa naissance ; le 26 décembre 1739 naît à Grandson le second et dernier enfant du couple Thomasset-Marrel, sa sœur Louise Marguerite, qui épousera le 11 avril 1760 Noble Victor Frédéric Crinsoz, seigneur de Cottens (1728-1776) ; elle meurt le 28 novembre 1783 à 54 ans.

George suit ses parents, à Berne en 1741, à Echallens en 1744, où il va sans doute à l'école dès son arrivée. A partir de l'été 1750, il habite Agiez ou Arnex, et suit très probablement le collège d'Orbe. Il s'inscrit à l'Académie le 10 octobre 1754, à dix-sept ans (no ASAL 6314), sous le rectorat de Joseph François de Mollin de Montagny. Il est seul à

s'inscrire à cette date, sous le nom de George-Samuel-Henry Thomasset d'Agyz. Cette dernière indication fait penser que la famille n'habite pas Arnex à cette date, mais bien Agiez.

En 1759, à 22 ans, il est nommé justicier à Orbe. Dès lors, il habite la petite ville. Il épouse le 26 octobre 1763 Anne Rolaz de Saint-Vincent, fille de Frédéric Rolaz de Saint-Vincent, capitaine et major du régiment suisse de May en Hollande, et de Marie de Saint-Vincent née Paux. Elle lui donnera trois fils et une fille, dont il sera question ci-dessous. Elle mourra le 21 août 1793, à 48 ans.

Le premier des enfants du couple Thomasset-Rolaz, Frédérich Henri George, dit Frédérich ou Fritz, naît en 1764. Ses parents habitent alors aux Granges, à l'extérieur du bourg, à environ 800 m du centre, dans la plaine en face de Chavornay, à l'est de la citadelle. George le père y vivra jusqu'en 1802.

En 1768, George est nommé lieutenant de justice.

En 1778, il perd son père le pasteur. L'année suivante, l'occasion va se présenter à lui d'amorcer la reconquête du château ancestral d'Agiez. Comme nous l'avons rapporté, celui-ci était parvenu en 1730 à Jean Thormann, comme le plus gros créancier des hoirs de Jean Pierre Thomasset lors de la discussion au tribunal de Romainmôtier. Qu'était-il advenu depuis de l'ancienne maison des Thomasset ?

Jean Thormann était le représentant d'une famille bourgeoise de Berne qui joua un rôle politique important, puisque plus de cinquante de ses membres ont appartenu au Conseil des Deux-Cents; vingt-neuf passèrent au Petit Conseil; plusieurs Thormann servirent en France, en Hollande, au Piémont, à Naples, en Prusse, en Hongrie, en Angleterre et enfin au Portugal. La famille fournit à l'Etat de très nombreux baillis. Certains furent propriétaires au Pays de Vaud, à Duillier, Mathod, Sullens, Marnand, Concise et Giez.

Johann, dit Jean (c'est ainsi que les actes vaudois le prénomment, et c'est le prénom que nous conserverons), et Gabriel étaient les fils de Johann et de Katherina Schellenberg. Leur père (1682-1749) fut bailli d'Aarberg en 1722, membre du Petit Conseil en 1743, député à la diète de Baden en 1745 et 1749. Jean est baptisé le 13 juin 1707, deuxième enfant d'une famille qui en compta huit, quatre filles et quatre fils. Très jeune il épouse Johanna Sophie Stettler (1708-1728), fille cadette de Johann Jakob Stettler (1662-1728), bailli de Romainmôtier de 1705 à

1711. Ce beau-père, en mourant la même année que sa fille, laisse à son gendre Thormann une considérable créance contre Jean Pierre Thomasset. Comme Johanna Sophie meurt le 24 décembre 1728, sept jours après avoir donné naissance à un fils prénommé Johann Ludwig, Jean Thormann se trouve seul avec son petit garçon de deux ans lorsqu'il devient propriétaire du château et du domaine d'Agiez. Ce n'est qu'en 1747 qu'il épouse en secondes noces Henriette de Gingins (1704-1771); elle ne lui donne pas d'enfant (données biographiques aimablement fournies par Mme Wittwer Hesse de la Bibliothèque des Bourgeois de Berne, le 30 novembre 1993).

Jean Thormann devient bourgeois d'Agiez le 12 novembre 1732. Il a 25 ans. Il est reçu lors d'une assemblée de commune dont le notaire Roland rend compte en sa qualité de justicier et de représentant du nouveau bourgeois, absent, qui lui avait signé à Agiez une procuration le 30 octobre (Dn 106/1, p. 45-50). Le nouveau bourgeois s'acquitte de 700 florins de principal, à quoi s'ajoutent 7½ baches pour chaque bourgeois chef de famille et deux brochets [du patois vaudois « brotzet », vase de cuir pour les incendies, qu'il était coutume de demander aux nouveaux bourgeois]. Sont présents : George Etienne Thomasset, mayor d'Agiez, Samuel son frère, châtelain de Romainmôtier, Pierre Joseph Laffely, grand gouverneur, Moïse Tissot, petit gouverneur, Joseph Baudraz, secrétaire de commune.

Jean Thormann devient propriétaire à Agiez, non par attachement à ce petit village qu'il ne connaît pas, mais par un concours de circonstances. On ne sait comment il occupe son château. Il reconstitue un troupeau. En 1737, on signale la mort de Jean Favre, fruitieramodiateur, soit fermier-fromager du capitaine Thormann (Eb 2/4). C'est la première fois qu'on qualifie Jean Thormann de capitaine. Comme officier au service de LL.EE., il est le plus souvent en déplacement. En 1739, il est qualifié de major de département, fonction qu'il remplit dans l'Oberland. Cette année-là, le notaire Jean Joseph Exchaquet d'Orny (Dn 51/7, ss. pag.) instrumente une série de ventes faites par Jean Thormann, cette fois bien présent. Pour la seule journée du 24 juin, ce ne sont pas moins de dix-huit actes qui sanctionnent des ventes de prés, de champs, de graines sur pied, situés sur le territoire d'Agiez, faites à dix-sept propriétaires différents, presque tous d'Agiez. La grande majorité des acheteurs s'acquittent par acte de revers. Des tractations analogues ont encore lieu les 25 et 30 juin. Rien n'indique les raisons de ces opérations. Le mode de paiement semble montrer que Jean Thormann ne se trouve pas à court d'argent.

En 1749, Abraham Dubach, l'amodiateur de Thormann, entre en contestation avec les communes d'Agiez et de Bofflens parce que des chevaux avaient pénétré dans une pièce à clos et record appartenant au major. Les communes sont libérées, parce qu'il apparaît que Dubach avait mal clôturé son pré aux Tavernes (Bin 233, p. 530-533, du 3 octobre 1749).

Jean Thormann ne participe aucunement à la vie du village, il est devenu membre du Conseil des Deux-Cents en 1745. Il meurt à l'âge de 44 ans le 26 novembre 1751. Son fils Johann Ludwig est tué en duel à Venloo et disparaît à 23 ans, la même année que son père.

Gabriel Thormann: Jean ne laisse apparemment pas de testament. Son frère David reçoit les vignobles de Concise, que Jean avait hérités de son cousin Gabriel, décédé célibataire à Lausanne. Gabriel, le frère cadet, hérite à Agiez la maison et les terres dont il conservera la propriété jusqu'à sa mort en 1779.

Dernier de sa fratrie, Gabriel était né en 1722. C'est donc à 30 ans qu'il entre en possession du château d'Agiez. Il est alors capitaine d'une compagnie de carabiniers au service de LL.EE. Ses rapports avec les gens et la commune d'Agiez ne seront pas toujours faciles. On ne sait pas quand il fut reçu à la commune ; il tarde longtemps à acquitter son droit de bourgeoisie.

En 1752 (Bin 297, p. 153, 18 août 1752), il fait saisir les biens appartenant à François Poget, pour récupérer 70 et 167 florins, sommes prêtées par son frère en 1738 et 1739. Le 28 septembre 1755, le bailli cite devant son tribunal le gouverneur et les messeilliers d'Agiez accusés par Gabriel Thormann d'avoir laissé le bétail du village « ravager ses prés ». Ils sont condamnés à 50 florins d'amende et aux dommages, malgré la justification qu'ils tentent d'accréditer (Bin 275, p. 469-470).

En 1759, la cour baillivale doit s'occuper, sur ordre de LL.EE., d'un conflit survenu entre Gabriel Thormann et le bailli de Gingins d'Yverdon. Thormann aurait tenu un discours injurieux à l'égard de de Gingins lors d'un repas qui s'était donné le jour d'un ensevelissement à Yverdon. Cité devant la cour le 24 juillet, Gabriel Thormann confirme que de Gingins lui a bien volé mille écus, ajoutant : « Oui, il me les a volés pire qu'un voleur de grand chemin, ne lui ayant pü l'empecher

cela s'étant fait dans la chambre ». Après ces réponses fracassantes, Thormann récuse le Tribunal parce que le bailli Gross est le beau-frère de de Gingins.

Le 13 octobre, la cour baillivale est assemblée sous la présidence du lieutenant baillival Etienne Louis Thomasset. Cité à comparaître, Thormann fait défaut. Ce n'est que le 27 octobre qu'il se décide à obéir aux ordres réitérés de LL.EE. de se présenter devant la Cour baillivale de Romainmôtier, toujours présidée par un assesseur neutre. On lit que Thormann

s'est déclaré reconnoître le très Noble Seigneur Bailli de Gingins pour homme d'honneur, qu'il se retractoit de tous propos injurieux qu'il peut avoir tenu contre lui, et qu'il reconnoît la justice et l'équité des arrêts de LL.EE.

L'Arrêt du 11 septembre auquel Thormann se référait se terminait ainsi :

ensuite de quoi il devra payer tous les frais survenus et nous promettre en lieu de serment de ne pas sabsenter de son bien d'Agiz pendant trois mois de tems et d'y tenir les arrêts, comme aussi de ne mettre le pied dans la ville d'Yverdon pendant le cours de trois années (Bin 276, p. 4-6; 10-14, des 24.VII, 13.X, 27.X. 1759).

Gabriel reconstitue peu à peu le domaine amputé par les ventes de son frère. Ainsi, en 1760, il achète un champ de sept quarterons à Pierre David Poget, pour la somme de 340 florins.

Il ne sera plus question de Gabriel Thormann à Agiez jusqu'à sa mort au village, rapportée comme suit par le pasteur Combe dans le Registre de la paroisse : « M. le Colonel Thormann, citoyen de Berne, dernier rejeton de sa branche, est mort à Agiez le 24^e février [1779] âgé de près de 60 ans, sans avoir été marié. » (Eb 2/4).

Entre-temps, Thormann avait quitté pour un temps le pays.

En 1762, un décret du Roi du Portugal approuvait les conditions proposées par les colonels Gabriel Thormann de Berne et Marc de Saussure de Lausanne de lever chacun un régiment de 809 hommes. L'urgence dans laquelle se trouvait le roi explique sans doute que ces

unités, composées de protestants, ne firent pas l'objet d'une capitulation avec le canton. Leur service devait avoir une durée de six ans, et ils ne devaient être employés que sur terre. On ignore si le régiment Thormann intervint activement dans la campagne de 1762. Le corps fut dissous par décret royal le 22 juin 1763 déjà. Gabriel Thormann, coupable d'indélicatesses au détriment de la caisse de son régiment, est condamné à mort, et déserte (Tiré de *Dialogue luso-suisse*, essai d'une histoire entre la Suisse et le Portugal du XVe siècle à la Convention de Stockholm de 1960, par BEAT DE FISCHER, Lisbonne, 1960, p. 95-96, photocopies aimablement fournies par la Bibliothèque des Bourgeois de Berne). Il rentre au pays, méprisé par l'opinion publique. Séjourne-t-il parfois à Agiez pendant les seize années qui lui restent à vivre ? Nos documents sont muets à cet égard, mais le fait est qu'il y meurt.

Qu'allait-il advenir des biens laissés par Gabriel Thormann à Agiez ?

Le 15 mai 1779, l'ordre suivant part de Berne :

Nous soussignés en qualité d'héritiers ab intestat, de feu Monsieur le Collonel Thormann, donnons procure à Monsieur le Lieutenant Potterat, Receveur de Monsieur le Bailli de Gingins de Trachselwald, pour vendre en notre nom, le domaine qu'il possédoit à Agiez, par mise publique, au moyen de quoi nous l'autorisons, de se procurer pour cet effet, les permissions necessaires des Seigneurs Juges, qui peuvent la donner, pour permettre cette mise, pour faire les publications qu'il jugera à propos, pour faire lever les scellés, qui y ont été mis, pour agir et transiger avec les acquereurs, comme il croira nous être le plus avantageux, enfin prendra tous les soins possibles pendant la Direction de cette Mise, pour qu'il ne se passe rien à notre préjudice et perte; Nous engagèants et lui promettants, d'approuver toute sa gestion à l'occasion de ditte mise, et le relever de toute perte, qui pourroit lui survenir de là. Pour foy de quoy Nous avons munis la presente du cachet ordinaire de Nos Armes, et de nôtre signature, à Berne le 15^e May 1779.

L'Original est signé : N.A. Kirchberguer

J. Degraffenried secrétaire des finances allemandes F.L. de Tavel, ancien bailli de Vevey.

(actes du notaire L. Agassiz).

Le 24 juin, la mise a lieu, le domaine et les maisons ayant appartenu à Gabriel Thormann sont adjugés à David Aubert du Lieu et à ses consorts, dont George Thomasset d'Orbe.

Il ne reste aucune trace des Thormann à Agiez.

Comment l'Etat de Berne était-il devenu héritier ab intestat des biens laissés par Gabriel Thormann? En mai 1779, aucun testament n'avait été présenté à l'homologation. Les héritiers légaux de Gabriel ne pouvaient être que sa sœur Elisabeth, célibataire, seule survivante de la fratrie, et les enfants des deux sœurs défuntes, Johanna Katherina (1706-1750) de son vivant épouse de Paul Isaïe de Tavel (1692-1751) et Margaretha (1718-1750) qui avait été la femme de Johann Anton Kirchberger (1711-1769). En 1779, au moins un fils de chacune d'elles était vivant. On peut penser qu'Elisabeth et ses neveux, connaissant leur frère et oncle, avaient refusé la succession. Le Conseil Souverain pouvait donc se considérer comme héritier ab intestat.

Mais le 14 août 1779, apparaissait un testament authentique signé par Gabriel Thormann à Berne le 1er mars 1775, contresigné par deux témoins le jour suivant. Qui donc l'avait trouvé ? Gabriel commençait par léguer 4'000 livres de Berne à l'orphelinat des garçons, et 400 florins aux pauvres d'Agiez, avant de désigner son héritier en la personne d'Anthon Kirchberger, fils de sa défunte sœur Margaretha. Le Sénat accepta et homologua le testament le 17 août; on avertit la Direction de l'orphelinat et donna l'ordre au bailli de Romainmôtier de faire parvenir le legs aux pauvres d'Agiez. On ignore si la découverte du testament bénéficia à l'héririer désigné, et comment le Sénat, qui avait organisé la mise publique prématurément et signé un acte de vente s'entendit avec Anthon Kirchberger (Testamentbuch der Stadt Bern, 11.V.1778-22.X.1781, no 3, p. 250-252, BEB Al 865, microfilm; Rathsmanual der Stadt Bern, no 349, 22.VII-4.X.1779, p. 130. BEB AII 965). Cette affaire ne concerne plus les Thomasset, ni Agiez

Le 24 juin 1779 s'étaient constitués et établis à Romainmôtier les sieurs David Aubert, assesseur consistorial, Jaques Moïse Aubert, Abram David Siméon Aubert justicier, père et fils, Abram David Aubert et David Lugrin, tous du Lieu en la Vallée du Lac de Joux, agissant en leurs noms propres et au nom de leurs indivis *Noble George*

Thomasset, bourgeois d'Orbe et autres lieux, capitaine d'une compagnie au service de LL.EE. de Berne et Abram Moyse Reymond, desquels ils se font fort. Ils achètent aux très Nobles héritiers par intestat de feu le colonel Thormann, bourgeois de Berne et d'Agiez, qui sont les très Nobles et très Honorés Seigneurs François Louis de Tavel, ancien Seigneur Baillif de Vevey, François Louis de Graffenried, secrétaire des finances allemandes, et Nicolaz Antoine Kirchberguer, tous membres du Conseil Souverain de la Ville et République de Berne, absents, représentés par Henry Potterat, lieutenant de l'honorable Justice d'Orny, pour 58'100 florins, le château, la maison du fermier et une série de terrains au territoire d'Agiez, représentant l'ensemble de ce que Gabriel Thormann possédait de son vivant. Ils paient comptant 3'100 florins. Le même jour, à Agiez, en présence des sieurs Jean Pierre Baudraz et Joseph Ecoffey l'aîné, tous les deux assesseurs consistoriaux du lieu, le notaire Agassiz instrumente une lettre de revers en faveur des très Nobles vendeurs au montant de 55'000 florins. avec intérêt annuel de quatre pour cent. 27'500 florins seront remboursés d'ici une année et demi, les 27'500 florins restants dans trois ans. Les débiteurs et caution solidaire obligent la généralité de leurs biens et hypothèquent tout ce qu'ils viennent d'acheter.

On ignore comment George Thomasset a réussi à s'associer à David Aubert et à ses fils dans l'achat du château et du domaine d'Agiez. Envisageait-il déjà de s'approprier la maison familiale au moment propice?

George Thomasset «donne une grande partie à Agiez en 1780, Carrard y conduit Melle Hélène Thomasset » (AcOrbe, dossier Decollogny, 1927).

Le 4 juin 1783, le notaire Agassiz instrumente à Romainmôtier une lettre de rente en faveur de Très Noble et Magnifique Seigneur Colonel Rodolph de Luternau, membre du Souverain Conseil de la Ville et République de Berne, moderne Seigneur Baillif de Romainmôtier, contre Noble George Thomasset, au capital de 15'000 florins, avec intérêt annuel de 5 %, le premier échéant le 4 juin 1784. Thomasset hypothèque 18 poses d'un record au village d'Agiez, estimé 18'000 francs, une maison et grange au village avec environ six poses appelées le record du four, estimés 7'000 francs, et enfin la dîme en graines dans toute son étendue, telle que le débiteur la possède par inféodation, estimée 20'000 francs, soit au total quarante cinq mille

francs. La réhemption pourra se faire conformément aux lois, à Berne, aux frais du dit Noble Débiteur.

En décembre 1784, le bailli bernois Lerber présente George Thomasset comme premier de trois candidats au choix des Fribourgeois, à qui il appartient « par alternative » de choisir un nouveau châtelain. La présentation est élogieuse :

considérant les bons services de Mr le lieutenant depuis 1768, ses lumières supérieures, et son abileté qui ne laissent rien à désirer Elle l'a d'une voix unanime et avec un extrême plaisir, nommé en premier (Bin 141, p. 337-338).

Au début de 1785, à 47 ans, George Thomasset devient châtelain et le restera jusqu'à la fin du régime bernois en 1798. Le 22 janvier 1785, il est reconnu en Conseil et on lui accorde la préséance, comme à ses prédécesseurs (Decollogny, 1927).

Le 13 juin 1785, Abram David Brolliat vend à George Thomasset, lieutenant baillival et châtelain d'Orbe, une fontaine soit source en Naire, au territoire d'Agiez, y compris le droit de la conduire sur sa possession, pour 40 florins payés à contentement (Dn 11/18, notaire S. Bonard).

En juillet 1786, le notaire Agassiz de Romainmôtier instrumente une nouvelle lettre de rente contre Noble George Thomasset, châtelain d'Orbe et major commandant du bataillon de Grandson, en faveur de la Très Noble et Généreuse hoirie du très Noble et Magnifique Seigneur Maréchal de Jenner, de la Ville et République de Berne, au capital de 8'480 francs de dix baches pièce, portant intérêt annuel de 424 francs. Le Noble débiteur oblige la généralité de ses biens, et hypothèque spécialement, en premier rang, un pré à clos et record d'environ trois poses situé à Bofflens, ainsi que la moitié du fief qu'il possède en directe seigneurie rière La Sarraz, consistant en trente trois coupes de froment Rosat et vingt-cinq florins de cense annuelle indivise pour l'autre moitié avec Madame de Joffrey née Thomasset ; cette moitié est estimée cinq mille francs. A cela s'ajoutent des valeurs déjà hypothéquées dans la précédente lettre de revers de 1783 ; toutes les estimations « reviennent ensemble à la somme de cinquante deux mille francs ».

Le 7 décembre 1787 (Dn 129, ss pag.), George Thomasset se libère des 17'000 florins formant sa quote-part de l'acte de revers constitué le 24 juin 1779 lors de l'achat du château et du domaine Thormann. Il cède aux frères Jaques-Moïse et Siméon Aubert le pré Seigneur pour 17'000 florins, somme qu'il s'oblige

de payer au Très Noble et Magnifique Seigneur Baillif Kirchberger de Gottstatt, à tant moins de l'acte de revers créé contre ledit Noble Thomasset et les frères Aubert cesseurs, le predit jour 24e juin 1779; au moyen du payement de cette somme, le dit Noble Thomasset se trouvera déchargé de sa part, dont le reste, soit solde d'icelui sera payable en entier par lesdits deux frères Aubert, qui possèdent le surplus des autres fonds, desquels le susdit Noble Thomasset leur fait ici habandon pur et perpetuel, conformement aux dits actes d'aquis et de revers cidessus cottés, aux quels soit raport s'il est nécessaire.

Enfin le 12 mai 1788, George Thomasset échange avec les Aubert des vignes à Orbe, qu'il leur cède, contre le château, qu'ils lui abandonnent! Cet échange est en réalité un moyen de récupérer le château et ses dépendances, de même qu'une pièce de terre de 20 poses à La Chenaux; en effet, les 24 ouvriers de vigne, 4 seytorées de pré et 128 toises de chenevier que les Aubert reçoivent à Orbe, valent beaucoup moins que le château et ses bâtiments annexes, auxquels s'ajoutent les 20 poses à La Chenaux et quelques menus champs et vignes que reçoit George Thomasset. Cette disparité s'exprime par l'énorme soulte que Thomasset concède aux Aubert : 20'000 florins! Les Aubert sont représentés par Siméon et Moïse, les deux fils ; David, le père, incapable de faire face aux engagements pris en 1779, leur a abandonné propriété et dettes en 1785 déjà (Dn 1/31, notaire Agassiz, 12 mai 1788).

Après 58 ans d'appartenance à des étrangers à la famille, la maison ancestrale fait retour aux Thomasset!

George Thomasset fait probablement du château une résidence secondaire jusqu'à la mort de sa femme, le 21 août 1793; son fils Victor, devenu assesseur baillival de Romainmôtier, l'occupe de 1793 à

1796. Frédérich reprend alors la fonction d'assesseur de son frère, remplace Victor au château et s'improvise administrateur du domaine. Des arrangements familiaux dont on a retrouvé des indices, mais non les textes, font de Frédérich le seul propriétaire du domaine et du château, en 1798 probablement.

A noter que le 26 septembre 1796 (Dn 108/1, p. 59-61, notaire H. Roland) Frédérich Thomasset, bourgeois d'Orbe et d'Agiez, assesseur baillival de Romainmôtier, comme principal débiteur, le Noble Colonel Thomasset lieutenant baillival et châtelain d'Orbe son père et Monsieur Emmanuel Thomasset son frère, comme cautions solidaires, ces deux derniers agissant tant en leurs noms propres qu'en celui de Monsieur Victor Thomasset leur fils et frère, absent, confessent devoir au Très Noble et Magnifique Samuel Tscharner ancien Seigneur Baillif de Romainmôtier, la somme capitale de sept mille francs de dix baches pièce ; ils promettent de rembourser dans six ans à Berne. Ils obligent la généralité de leurs biens ; le 5 octobre suivant, Victor Thomasset ratifie les engagements pris en son nom.

George Thomasset poursuit ses fonctions de châtelain et de colonel jusqu'à la fin du régime bernois. Il sera question de son destin ultérieur dans la Troisième Partie.

Les quatre enfants de George Thomasset des Granges, de leur naissance à la fin du régime bernois

Frédérich Henri George Etienne, dit Frédérich ou Fritz (né à Orbe le 15 août 1764). Lorsque naît Frédérich à Orbe, son père a 27 ans et sa mère en a 19! Il est baptisé à Agiez par son grand-père George François, qui inscrit dans son livre de paroisse :

Le 31 août 1764, Frédérich Henri George Etienne Thomasset, fîls de George Samuel Henri Thomasset et d'Anne Rollaz de St Vincent sa femme, a été présenté au St Baptême par Monsieur Frédéric Rollaz de St Vincent, Capitaine et Major du Régiment Suisse de May en Hollande, grand père maternel, Etienne Louis Thomasset, lieutenant baillival de Romainmôtier, et moi George François Thomasset dudit Agiez, grand père paternel, parrains, et

par Madame Marie de Saint Vincent, née Paux, Henriette Thomasset, née Marrel, grand'mères l'une et l'autre de l'enfant, marraines, représentées par Madame de Cottens [Madame Louise Marguerite Crinsoz] née Thomasset, sœur du père. Dans l'Eglise d'Agiez (parce que l'enfant y est en nourrice) quoique né à Orbe le 15 août.

Le grand-père Frédéric Rolaz « ci-devant lieutenant-colonel au Service de Hollande, demeurant à Orbe », achetait une vigne au bénéfice de son petit-fils et filleul Frédérich Thomasset, le 6 mars 1778 (Dn 6/9, ss. pag., notaire Belin). On imagine que les souvenirs de guerre du grand-père parrain, qui habitait la même ville que Frédérich, et le brevet de capitaine des grenadiers d'Yverdon que reçut le père le 13 mai 1767 ont pu influencer le choix de la carrière militaire qu'embrasse Frédérich très précocément. En 1780, à peine terminée sa scolarité, qu'il accomplit sans doute au collège d'Orbe, Frédérich quitte le pays pour le service de Hollande. Il reçoit son brevet d'enseigne au régiment Sturler, compagnie Arpeau, le 20 octobre déjà, à 16 ans. Le 15 mars 1785, à 21 ans, il reçoit son brevet de capitaine-lieutenant; il était alors dans la compagnie de Mestral; il sert en 1791 avec ce grade au régiment de May, dans la compagnie du capitaine Thormann, probablement une compagnie de grenadiers. On ne sait rien d'autre de son service en Hollande, en particulier s'il dut combattre et s'il fut blessé. On le signale plusieurs fois en congé en Suisse (dossier Decollogny, 1927). Il se trouve à Orbe pour représenter son père en 1790.

En 1796, une année avant le licenciement du régiment de May, Frédérich est de nouveau au pays et prend domicile à Agiez où il succède à son frère Victor, qui habitait Agiez, dans la fonction d'assesseur baillival de Romainmôtier. Le 8 juillet 1796, le capitaine Thomasset et le sieur Antoine Poget du même lieu se présentent au tribunal de Romainmôtier contre Abram Baudraz comme représentants de la commune d'Agiez (Bin 249, p. 258-260, 8 juillet 1796). F. BARBEY indique à tort que Frédérich Thomasset fut licencié avec le régiment de May le 15 mars 1797 (dans *Soldats suisses au service étranger*, J.M. Bussy, note 2, p. 229, A. Jullien Editeurs, Genève 1913; son licenciement est également signalé en 1797 dans le Fichier Schafroth, Bibliothèque militaire, Berne, mais il s'agit d'une erreur). Notre homme n'aurait pas pu accéder au poste d'assesseur baillival s'il était encore lié à un régiment étranger. Le premier

décembre 1797, Frédérich se présente à Orbe en qualité de tuteur des enfants du ministre Thomasset.

(Suite de sa biographie dans le chapitre suivant)

Jean Louis Victor II, dit Victor

Né le 20 juin 1766, il entre comme enseigne dans la compagnie de Mestral au service de Hollande le 22 avril 1785 (Bibliothèque militaire, Berne, Fichier Schafroth), et serait resté dans ce régiment jusqu'en 1794, année où il est nommé assesseur baillival de Romainmôtier, poste qu'il occupe toujours en 1796. Il épouse en 1797 Henriette de Willemstorf d'Utrecht.

(Suite de sa biographie dans le chapitre suivant)

Charlotte II Henriette, dite Charlotte

Baptisée à Orbe le 16 août 1770, elle épouse, avant 1795, Thomas Dayrolles, gentilhomme anglais. Leur fils, George Thomas Louis, naît à Orbe le 29 octobre 1795 et n'est plus mentionné au-delà. Thomas Dayrolles se fixe à Orbe, et représente sa femme dans les tractations familiales.

Emmanuel

Le dernier enfant du couple Thomasset-Rolaz est baptisé à Orbe le 28 novembre 1772. Son parrain est Emmanuel Carrard, conseiller des Vingt-Quatre. Le pasteur n'indique pas la date de sa naissance. Il passe son enfance et son adolescence à Orbe. Il est enseigne au régiment de May en Hollande dès le 9 mars 1790, dans la même compagnie que son frère Frédérich. Il est à Orbe pour recueillir le legs d'Hélène Thomasset en mars 1794. Le 24 mars 1797, le ministre Daniel Duvoisin bénit « par brevet », dans la chapelle de Treycovagnes, le mariage de M. Emmanuel Thomasset, fils de M. Thomasset châtelain d'Orbe, avec Dlle Marianne Doxat de Démoret, bourgeoise d'Yverdon.

Catherine <u>Marianne</u> Françoise Doxat était née le 10 février 1777 à Yverdon, où elle avait été baptisée le 10 mars ; elle était la fille de Jean François Doxat, seigneur de Démoret, et de Madame Pauline Ausset (souvent écrit Osset). Le parrain avait été Louis François Bourgeois,

châtelain des Clées, et les marraines Madame Doxat de Champvent, née Martin, et Madame Louis de Doxat.

(Suite de sa biographie ci-dessous).

Etat de la famille Thomasset en 1780 puis en 1798, à la fin du régime bernois

En 1780, sept filles de feu Jean Pierre vivent à Orbe; George, sa femme et deux ou trois de leurs enfants sont également à Orbe. Deux ou trois des filles de Laurent Emmanuel sont vivantes, à Orbe ou ailleurs; Henriette Julie, femme de Joffrey, habite Orbe. Georges Louis Emmanuel vit à Suchy avec sa seconde femme; Albert Thomasset et sa femme Sophie Crinsoz sont à Orbe eux aussi et n'ont pas encore d'enfant.

En 1798, à la fin du régime bernois, la tribu Thomasset est beaucoup plus réduite : aucun membre ne séjourne à l'étranger, il n'y a plus de Thomasset à Arnex depuis 1767 ; un seul vit à Agiez, Frédérich, pas encore marié. Toutes les filles de Jean Pierre sont décédées. Une seule fille de Laurent Emmanuel est encore vivante, Octavie, qui vit à Berne. Henri, fils de Georges Louis Emmanuel, vit sans enfant avec sa femme Henriette Phillis. Albert et sa deuxième femme Sophie Crinsoz vivent à Orbe avec deux ou trois filles. George des Granges vit veuf, son fils Victor est probablement à Orbe marié et sans enfant, Emmanuel est déjà fixé à Villars-sous-Champvent.

Troisième partie

Sous la République Helvétique puis

sous l'Acte de Médiation (1798-1815)

« Mais la plupart des propriétaires de fiefs laissèrent hautement percer leur mécontentement : plusieurs étaient sans doute indisposés par la perte qu'ils faisaient, cependant en suivant la marche de plusieurs autres, on se convaincra que la perte du titre les blessait plus que celle de quelque argent. Chacun enfin était rendu à son nom, ces petits riens qui donnaient quelqu'apparence à tant d'êtres nuls n'existaient plus ; voilà ce qui ne faisait pas le compte de plusieurs qui eussent passé l'évaluation des redevances féodales si les fictions attachées à ces redevances avaient été conservées. » (HENRI MONOD, Mémoires, 2 tomes de 272 et 276 pages, chez Levrault, Schoell et Cie, Paris, 1805, p. 53-54)

Amédée Thomasset était un vieillard lorsque les Bernois occupèrent le Pays de Vaud, et il mourut deux ans après leur arrivée; les changements instaurés par le nouveau pouvoir à Agiez et dans la Terre de Romainmôtier n'affectèrent guère le vieux mayor-notaire issu d'Aubonne. Deux de ses petits-fils allèrent rapidement à la ruine, les trois autres s'adaptèrent parfaitement à la nouvelle situation, et au cours des sept générations de leurs descendants de diverses branches qui vécurent jusqu'en 1798, nombre d'entre eux furent les collaborateurs des Bernois, comme mayors et gouverneurs dans différents villages, spécialement à Agiez, à Arnex et Romainmôtier, comme lieutenants de justice ou châtelains à Romainmôtier, L'Isle, La Sarraz, Vallorbe et Orbe, comme officiers de milice, tout en étant bénéficiaires de fiefs et propriétaires de terres roturières. Comment les Thomasset adultes en 1798 allaient-ils réagir aux changements qui dès la chute de l'ancienne Confédération apparurent beaucoup plus radicaux et dévastateurs pour la petite noblesse terrienne que ne l'avaient été les innovations des Bernois en 1536?

Nous n'avons recueilli aucun document concernant directement Henri fils de Georges Louis Emmanuel et sa femme et cousine germaine Henriette Phillis Thomasset, qui n'eurent apparemment pas d'enfant. Albert mourut en 1824, sa fille Louise, une des seules à devenir adulte, épousera Anthoine Lebel de Bôle le 31 juillet 1825.

Le 10 mars 1801, deux membres de la municipalité d'Orbe se présentaient à la régie d'Agiez comme tuteurs des hoirs de feu le ministre Thomasset et représentants du citoyen Albert Thomasset, cidevant conseiller d'Orbe. Ils étaient accompagnés par Frédérich, représentant ses frères, pour faire don de la chapelle en l'Eglise d'Agiez à la commune. On peut lire aux Archives d'Agiez (AcAgiez, A1)

Faisant par les presentes et au nom qu'ils agissent, pour eux et les leurs à perpétuité [don] de leur part et portion à la commune d'Agiez dont ils sont bourgeois, de la chapelle dont ils ont portion conjointement avec leurs autres indivis Thomasset attendante par adjonction à l'Eglise d'Agiez du côté de vent, de laquelle comme est dit ci-devant pourront en entrer en possession perpetuelle dès ce jour sous la reserve que les formes [bancs] qui en font partie resteront auxdits cédans ; ainsi fait sans aucune finance ny d'une part ny d'une autre...

La chapelle était en mauvais état : dans ses réponses aux *Questions sur les paroisses de 1799*, le pasteur Jacob Antoine Joseph Combe (Archives Fédérales, Aktensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik, vol. 16, folios 280 et 281) indiquait :

L'Eglise d'Agiez est un petit carré long enfoncé dans une terre graveleuse au milieu du cimetière, froid et humide, mais solide en apparence et ne demandant pas beaucoup de réparations, si ce n'est peut-être à la tour qui n'est pas fort élevée. Il paroitroit en meilleur état si une petite chapelle bâtie au milieu d'un de ses côtés qui a été percé pour lui donner communication avec le reste de l'édifice, ne tomboit pas en ruine. Mais c'est l'affaire d'une famille à qui elle appartient et qui ne s'en soucie guère.

Après l'avoir possédée pendant plus de trois siècles, les descendants d'Amédée Thomasset abandonnaient leurs droits sur la chapelle fondée en 1454 par Antoine Cosson.

On a pu au contraire suivre de près la vie de George Thomasset des Granges et celle de ses enfants entre 1798 et 1815. Ils ont été beaucoup plus directement concernés par les bouleversements qui survinrent au Pays de Vaud pendant les années de la République Helvétique et sous l'Acte de Médiation que ne le furent leurs cousins et cousines d'Orbe. Ces bouleversements sont difficiles à saisir si l'on se réfère uniquement aux manuels d'histoire suisse, par exemple à ERNEST GAGLIARDI, et à son Histoire de la Suisse, éditon française par AUGUSTE REYMOND, 2 vol. 479 et 370 pages, Payot et Cie, Lausanne, 1925. L'ouvrage de A[NTOINE] DE TILLIER, dans sa traduction française par A. CRAMER, Histoire de la République Helvétique depuis sa fondation en 1798 jusqu'à sa dissolution en 1803, 2 vol., 325 et 338 pages, librairie d'Ab. Cherbuliez et Cie, Genève, 1846, relate le foisonnement de décisions, de rétractations, de non-application et d'abrogation de lois qui caractérise les années 1798 à 1803. Nous avons essayé de comprendre ce qui arrivait à George Thomasset et à ses fils en suivant Tillier.

Rappelons brièvement la chronologie des événements : le 9 décembre 1797, le Vaudois Frédéric César de Laharpe, l'ancien précepteur du futur tsar Alexandre, qui vit en exil à Paris, présente au Directoire une pétition réclamant la garantie de la France à l'intégrité du Pays de Vaud. Il fait référence au traité de Lausanne de 1564. Le 18 décembre, un arrêté du Directoire place le Pays de Vaud sous la protection de la France. Les Conseils de Ville du Pays de Vaud envoient leurs députés à Lausanne, pour répondre aux mesures guerrières des Bernois, qui sont décidés à occuper militairement leur Pays Romand. Dans la soirée du 23 janvier 1798, l'assemblée des députés réunie à Lausanne recoit du général Ménard l'avis que l'Armée d'Italie les couvre, et qu'il est chargé de défendre les patriotes contre Berne. Le 24 janvier, l'assemblée proclame la séparation d'avec Berne et adopte le nom de République Lémanique. On espère éviter l'intervention des troupes françaises en prenant toutes décisions nécessaires au maintien de l'ordre. Le jour suivant, un messager quitte les environs de Gex pour porter une lettre du général Ménard au commandant des troupes bernoises à Yverdon, le général Weiss. Dans son message, le général Ménard somme les Bernois d'évacuer le Pays de Vaud. A la suite d'une

méprise, le messager est retenu à quelques kilomètres d'Yverdon, à Thierrens, par une patrouille vaudoise, qui tue deux des hussards de l'escorte. Cet « incident de Thierrens » sert de prétexte à l'intervention des troupes françaises, qui ne tardent pas à occuper tout le canton de Berne, puis toute la Suisse. La République Helvétique, une et indivisible, se constitue dans les mois suivants ; le 12 avril 1798, les nouvelles autorités helvétiques se réunissent à Aarau et adoptent la constitution préparée par le Bâlois Ochs. Dès lors, la République Lémanique devient le canton du Léman.

Les baillis renvoyés à Berne, on remplace le tribunal baillival par un tribunal de district. **George Thomasset**, désormais privé de son titre de Noble, jouit d'une bonne réputation. Il est immédiatement nommé électeur pour Orbe, puis juge au tribunal de district, et enfin président de ce tribunal. Le 26 mars 1799, il est nommé membre de la municipalité (dossier Decollogny, 1927). En 1800, le sous-préfet d'Orbe Jean Gabriel Benoît démissionne pour raisons de famille et propose George Thomasset pour le remplacer. Ecrivant à Benoît, le préfet national Henri Polier s'exprime ainsi (Hc 58, p. 171):

Je n'ai pas tardé à m'assurer que le citoyen Thomasset des Granges qui déjà trois fois depuis la Révolution a reçu des témoignages non équivoques, comme électeur et juge, de la confiance et de l'amour du peuple, et qui remplit avec tant de distinction la place de président du tribunal de votre district, est désigné par la voix publique, par ses talens, les vertus de sa grande experience dans les affaires, pour être votre successeur, vous me l'avez indiqué comme tel et ça a été un nouveau motif de détermination. En conséquence ayant reçu son approbation, et persuadé que présenté par vous agissant au nom du Préfet National il recevra un titre de plus à l'amour de ses concitoyens, je vous charge de vous entendre avec lui pour sa présentation... (21 janvier 1800)

Le 19 janvier (H 88 a), George Thomasset avait répondu à la lettre du Préfet National en lui disant :

Citoyen Préfet,

On ne peut être plus sensible que je le suis à la marque de confiance que vous voulez bien me donnér en me faisant l'offre de la place de Sous-Préfet de ce District. Je suis extrêmement faché que le Citoyen Benoît renonce à un emploi dans l'exercice duquel il a montré autant de sagesse que de modération. J'aurais bien désiré qu'il eut voulu continuer, et je l'en ai pressé instamment. Mais le détail ou il est entré auprès de moi sur sès affaires domestiques, m'a convaincu de l'impossibilité où il était de rester plus longtemps. Jambitionnais le repos convenable a mon age [62 ans]: mais puisque vous croyés citoyen Préfet, que je puis être utile en ce moment, je me consacre volontiers au Service de la Patrie, jusqu'à ce que le retour de la tranquillité publique puisse me rendre à moi-même. J'ai seulement l'honneur de vous prévenir, que ma demeure est a un assés grand éloignement de la ville, que j'ignore souvent ce qui s'y passe, et que peut être la distance de la ville aux Granges, pourroit occasionner quelque reclamation. A cet egard, il me seroit impossible de changer de position, et de fixer ma demeure en ville. Si vous croiés Citoyen Préfet que cette objection soit de quelque poids, dans ce cas je vous prie de bien vouloir me dispenser de cet employ; je ne serai pas moins disposé de me rendre utile en quoi que vous trouviés a propos de m'envoyer ailleurs...

Georges Thomasset remplit ses fonctions pendant un an et demi à la satisfaction du préfet du Canton du Léman et du Directoire de la République. On doit cependant noter que par deux fois Frédéric-César de Laharpe, écrivant à Henri Monod, en 1799 déjà, disait sa méfiance à l'égard de Thomasset comme d'un partisan de l'Ancien Régime (Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République Helvétique, publiée par Marie-Claude Jequier, Slatkine, 1998, tome III, p. 335 et 371). L'affaire d'Orbe va gravement compromettre Georges Thomasset et mettre fin à sa carrière publique.

A la fin de l'été 1802, le gouvernement unitaire réfugié à Lausanne est aux abois ; Bonaparte a retiré ses troupes de Suisse, laissant libre cours aux menées des partisans de l'Ancien Régime. Jusqu'à récemment, la littérature historique vaudoise ne permettait guère aux lecteurs non

spécialisés de comprendre les événements que l'on réunissait sous le titre de l'affaire d'Orbe. Tout est devenu clair avec la parution du mémoire de Luce Badini La prise d'Orbe du 30 septembre 1802 - Un épisode méconnu du soulèvement fédéraliste (Université de Lausanne, Faculté des Lettres, section d'histoire, session de juin 2005, 2 vol. 123 et 69 p.). Nous renvoyons notre lecteur à cette étude d'excellente qualité. Les aristocrates vaudois tentent un mouvement contre-révolutionnaire. Le 30 septembre, quatre jours avant que le général Rapp apporte à Lausanne le message de Bonaparte annonçant sa médiation, le major Louis Pillichody, seigneur de Bavois, entre dans Orbe avec 60 hommes; la troupe porte trois étendards aux couleurs bernoises. Elle est rejointe par de Gingins seigneur d'Orny et une vingtaine d'hommes. Pillichody savait pouvoir compter sur la collaboration de George Thomasset. Il attend vainement toute la journée les hommes qu'il pensait venir de Vallorbe, de Ballaigues et de Vaulion. Le 1^{er} octobre, la tentative de Pillichody est mise en échec, mais les troupes envoyées par le préfet Henri Monod pour mater la révolte subissent des pertes. Il s'ensuit des scènes de pillage. Le lendemain, Monod arrive et remplace le sous-préfet Thomasset par Henri-François Fornésy, un héros de l'armée d'Italie, qui ramène le calme par de sévères mesures.

Le 4 octobre, Henri Monod écrit à George Thomasset :

La part active que vos trois fils ont prise à l'insurrection n'a pu que vous rendre suspect de complicité, et dans le moment il n'est pas étonnant que des hommes furieux du mal qu'on venoit de leur faire, se soyent portés contre vous à des actes de rigueur; apprenant qu'il s'en commettoit à Orbe, je m'y suis transporté, j'ai été fâché de ceux qui ont pu avoir lieu chez vous, ou chez votre gendre, effet des circonstances où nous ont poussés de jeunes têtes qui ne pensent à leur pays que pour y briller.

Quant à vous, citoyen, je donne ordre au commandant de vous laisser prendre les effets qui peuvent être nécessaires à votre personne et de veiller à ce que tout le reste soit en sûreté.

Je vais nommer une commission pour approfondir tout ce qui a eu lieu et agir en conséquence. Si vous êtes reconnu innocent, rien ne s'opposera à ce que vous rentriez chez vous, n'en voulant qu'aux coupables (H 59, p. 5).

Le 14 septembre, Monod avertit le lieutenant du sous-préfet que Thomasset et son adjoint Bezencenet sont démis de leurs fonctions (ibidem, p. 14).

Thomasset quitte Orbe dans les premiers jours d'octobre, et se trouve à Neuchâtel le 3 novembre, lorsqu'il écrit au préfet Monod (H 161) :

Neufchatel le 3^e 9bre 1802

Citoyen Préfet

Ma fille ayant fait un voiage a Orbe pour voir par elle même les degats arrivés dans sa maison pendant son absence, m'a entrautres raporté qu'on s'est permis dans mon appartement datroces exactions; quau lieu de se borner a lapposition du scellé, qui étoit tout ce quil y avoit a faire a mon egard; Des agens de la Municipalité avoient fait crochetér mon Bureau et visité tout ce qui y etoit renfermé; quensuite sous pretexte dun désarmement, on avoit saisi dans ma garderobe, une epèe damasquinée en or, qui me coutoit quinze Louis, une autre de ducil qui en coutoit cinq; une paire de Pistolets anglois dont je faisois le plus grand cas, et que redoutant jusques aux ardillons d'une paire de boucles d'argent, on navoit pas hesité de les envisager comme une arme, et quon sen etoit même emparé.

Je reclame hautement justice contre ces violations de la foi publique et des loix; Je reclame surtout contre louverture forcée de mon Bureau, ou l'on s'est permis l'examen de tout ce que javois de plus secret, et ou il y avoit des papiers de la plus grande importance pour més affaires particulieres. Fus je même coupable cet examen ne pouvoit se faire que de la part d'un Juge competent, apres un decret formel d'accusation rendu contre moi, et les proclamations d'usage pour constater ma defection. Cest contre un acte aussi illegal, pour ne pas le qualifier du nom qui lui convient, que je demande satisfaction pleniere.

Je ne demande pas moins la restitution dès armes qui mont été prises, De quelque part qu'ait été donné lordre du desarmement cest a celui qui la donné de prevenir tout abus dans l'execution. Un desarmement ne fut jamais qu'un simple sequestre y compris ou même lès boucles de souliers. C'est aux preposés a lexecution d'un pareil ordre a pourvoir a leur sureté.

Je ne redoute en aucune façon une discussion sur tous cés objets. A la verité j'ai quitté ma place et pris la fuite. Mais les coups de Bayonette prodigués contre mon lit ou lon me croiait caché, prouvent que je n'avois pas d'autre parti a prendre pour mettre ma vie en sureté. Je ne demande pas mieux encore que l'examen le plus severe à cet égard; Meut on même enlevé dans mon Bureau dès papiers qui auroient servi à ma justification, il ne me sera pas moins facile de confondre limposture, et de mettre dans tout leur jour les forfaits de mes accusateurs

Agrées lassurance de ma consideration

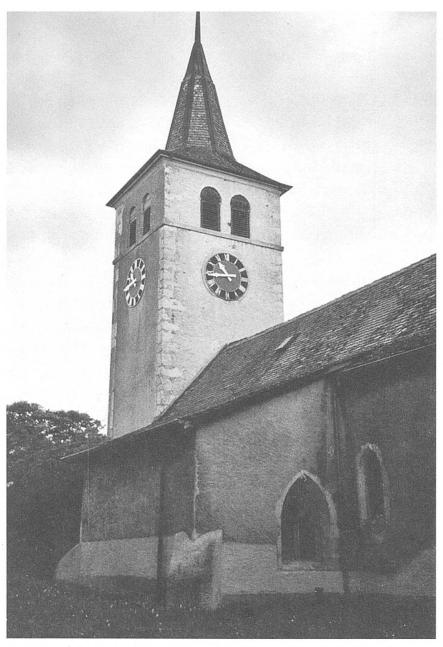
Thomasset ancien colonel

Un peu plus tard, Georges Thomasset peut rentrer à Orbe, et ne sera pas inquiété. Il vit dès lors retiré; sa vieillesse est assombrie par la déconfiture de son gendre Dayrolles et de sa fille Charlotte. Entraîné dans leur ruine, il doit vendre sa bibliothèque, au dire de Du Mont dans sa généalogie Thomasset. Il voit partir ses deux fils aînés pour l'Espagne en 1806 et 1807, puis pour la Russie en 1811, et apprend leur disparition. Le 26 juin 1814, il assiste à Champvent au baptême de son petit-fils Antoine Louis Théodore, dit plus tard Théodore, fils d'Emmanuel Thomasset et de Marianne née Doxat, né le 20 avril 1814, dont il ne peut imaginer qu'il sera en Angleterre le père de huit fils, dont deux auront une descendance mâle!

George Thomasset meurt en avril 1815, après vingt-deux ans de veuvage ; il est enseveli à Cottens le 24 avril.

Cet homme honorable et ses fils militaires de métier avaient commis l'erreur de miser sur le retour des Bernois dans le canton de Vaud, en cet automne 1802 où la République Helvétique s'écroulait. Au moment de l'affaire d'Orbe, personne ne pouvait savoir qui l'emporterait, des aristocrates suisses-allemands ou des patriotes vaudois. Les ancêtres des Thomasset avaient lié leur sort aux Souverains de Berne dès la conquête de 1536; pendant huit générations, plusieurs d'entre eux avaient en permanence servi LL.EE., comme mayors dans plusieurs villages, comme membres des tribunaux, comme officiers de milice. George Thomasset pouvait désirer le retour d'un système dans lequel les générations successives de sa famille avaient prospéré sans avoir, semble-t-il, manifesté du mépris à leurs communiers roturiers, ni

profité abusivement de privilèges que lui, homme d'Ancien Régime, dut abandonner à grand regret.



L'église d'Agiez (Photo : Violette Baudraz-Rosselet)

La vie de Frédérich Thomasset après la fin de l'Ancien Régime (du 24 janvier 1798 - entre le 10 et le 12 décembre 1812 sur la route de Vilna [Vilnius] à Kovno [Kaunas])

Frédérich perd ses fonctions judiciaires à la chute de l'Ancien Régime : les deux tribunaux de Romainmôtier disparaissent avec le dernier bailli, Beat-Rodolphe d'Ernst, 65 ans, en place depuis 1792. Le départ de cet ancien maréchal de camp au service de France a lieu sans difficulté. Certains de ses collègues présentent au gouvernement vaudois des comptes d'apothicaire pour récupérer quelques derniers florins (H 146 A). Rien de tel de la part du maréchal d'Ernst, mais il part avec les deux coupes de communion de la paroisse! Invité par les gens de Romainmôtier à les restituer, il présente ses excuses auprès du nouveau gouvernement, promet de les rendre, et tient sa promesse (ibidem; *Histoire de Romainmôtier*, p. 125).

Les charges personnelles, telles les charrois de vin et corvées de charrue qui subsistaient dans la Terre de Romainmôtier en janvier 1798, disparaissent avec le bailli.

Le 24 janvier, l'assemblée des députés réunie à Lausanne proclame la séparation d'avec Berne et adopte le nom de République Lémanique.

Le 27 janvier 1798, se réunissent à Romainmôtier les représentants des communes d'Agiez, Arnex, Juriens, Premier, Vaulion, Bretonnières, Bofflens, Croy, La Praz et Envy. On décide d'envoyer un député à la représentation provisoire du Pays de Vaud, et l'on désigne le citoyen Pierre Maurice Glayre, bourgeois de Lausanne et de Romainmôtier; revenu après vingt-deux ans d'absence d'un séjour en Pologne et à Saint-Pétersbourg, il s'était fixé à Romainmôtier en 1786. Lorsqu'on le nomme pour représenter à Lausanne les gens de l'ancienne Terre de Romainmôtier, il a 53 ans. Il reçoit le mandat de

pour eux et en leurs noms, paroître comme leur député en la représentation provisoire du Pays de Vaud, siégeant en la ville de Lausanne, faire et dire relativement à leur adhésion audit Régime, tout ce que sa prudence lui suggérera de juste et de raisonnable. Promettant d'avoir pour agréable ce qu'il aura dit et fait, comme aussi de lui adjoindre un autre député aussitôt qu'il le demandera (Hc 103).

Avant de perdre son indépendance pour devenir le Canton du Léman, la République Lémanique avait envisagé de donner aux propriétaires des fiefs des reconnaissances pour le montant de leurs droits, équitablement évalués. On pensait indemniser ces propriétaires en vendant les biens nationaux. Mais lorsque le gouvernement helvétique se met en place à Aarau le 12 avril 1798, la République Lémanique a déjà perdu sa liberté de décision.

Désormais, les citoyens vaudois seront jugés par un tribunal de district, siégeant au chef-lieu, et par un tribunal d'appel à Lausanne. Les juges des deux instances seront choisis par le corps électoral. Romainmôtier, la « ville » où siégeaient jusqu'ici le bailli et sa cour baillivale, doit céder sa place de chef-lieu à la ville d'Orbe, malgré les protestations de ceux de Romainmôtier (Hc 103, passim). Le district d'Orbe est défini à la fin du printemps 1798 : il comprend les villages du district actuel, moins ceux du cercle de Baulmes qui s'y ajouteront en 1803 : L'Abergement, Sergey, Valeyres-sous-Rances, Rances, Baulmes et Vuiteboeuf.

Le système ecclésiastique n'est pas modifié: le pasteur reste fonctionnaire d'Etat. Mais le consistoire de paroisse disparaît pour toujours, et le Consistoire Suprême de Berne cesse évidemment de s'occuper des causes vaudoises. Le pasteur d'Agiez, Jaques Antoine Joseph Combe, en poste depuis 1778, est âgé de 62 ans. Il mourra en poste à Agiez le 1er décembre 1802, quelques mois avant la création du Canton de Vaud. Bien intégré, il avait été reçu bourgeois d'Agiez le 6 mars 1788 « pour la somme de 500 florins, outre une bible pour le service de l'Eglise et les vins laissés à sa générosité » (Dn 107/1, actes du notaire Samuel Roland, p. 416; BENJAMIN BAUDRAZ, op. cit. p. 386-391).

La mise en place des nouvelles structures, nationales, cantonales et communales, est progressive; elle procède de décisions prises par le Grand Conseil et le Sénat, chambres législatives nationales, et des lois émises par le Directoire. Le corps électoral communal est formé des citoyens de 20 ans et plus; on désigne dans chaque localité un agent national, représentant du sous-préfet. Frédérich Thomasset remplit brièvement cette fonction: le 14 septembre 1798, il fait partie des députés qui, par arrêté de la chambre administrative du Canton du Léman du 22 août, iront à Lausanne le 18 courant pour procéder au règlement des comptes des fournitures faites à l'Etat à l'occasion de la

Révolution. Il y va avec George Contesse agent de Romainmôtier et de Joffrey-Thomasset, agent d'Arnex, tous trois mandatés « de faire au mieux » (H 142 B, Romainmôtier, p. 250). Il assiste à une assemblée des communes le 24 septembre, il est qualifié d'agent national, sans grade militaire ni titre de noblesse (ibidem, p. 251)! Le 9 décembre 1798 a lieu une réunion des députés des communes de la Terre. C'est Joseph Ecoffey le jeune qui est agent national pour Agiez, Frédérich Thomasset n'est plus que le ci-devant agent national. Lorsque, le 3 août 1800, les dix communes se réunissent en comité général, c'est le juge Moïse Aubert, secrétaire de Régie, qui est là pour Agiez (ibidem, p. 253). Frédérich Thomasset met spontanément ses compétences militaires au service du Canton du Léman, comme l'atteste une lettre du Préfet National Polier à George Thomasset, sous-préfet d'Orbe, du 11 août 1800 (H 58, copies de lettres du préfet national aux sous-préfets, p. 285):

Je vous prie d'exprimer ma reconnaissance au citoyen commandant Thomasset votre fils pour son zèle constant pour la chose publique et du nouveau trait qu'il vient de donner en concourant de tout son pouvoir à mettre l'ordre dans les secours qui ont été portés pour arrêter les progrès du feu dans les forêts de Pétrafelix et du Risou. Je sens comme vous qu'il n'y a pas un instant à perdre pour organiser des patrouilles correspondantes aux fins de préserver cette propriété nationale des atteintes de la malveillance la plus caractérisée. Je vais demander au général Sauret de me laisser la disposition d'une compagnie du bataillon de garnison pour l'envoyer sur les lieux, en attendant je profite de l'offre patriotique du citoyen votre fils pour le charger de s'entendre de suite avec vous et le Sous Préfet de la Vallée pour organiser des patrouilles de l'élite et de la réserve, et de les mettre déjà demain en activité; je ne négligerai rien pour procurer leur solde, mais comme ce ne peut être que dans quelques jours, il est indispensable que ce service commence à leurs frais.

Vous voudrez bien m'aviser du nombre qui sans doute sera borné au nécessaire.

Salut, remerciements et cordiale fraternité.

En 1801, on parle de Frédérich Thomasset comme du « commandant d'arrondissement du petit lac » (AcAgiez, Ai, p. 188-189; Dn 27/8, notaire

Cavat, p. 113-114). D'après le Fichier Schafroth de la Bibliothèque militaire, il avait ce grade de commandant d'arrondissement en 1799 déjà.

Au moment de s'installer au château d'Agiez en 1796, à 32 ans, Frédérich n'avait jamais vécu à la campagne ; il s'était alors improvisé propriétaire terrien et patron d'un fermier éleveur-cultivateur. Rien ne l'avait préparé à cette reconversion : il avait passé les seize premières années de sa vie à Orbe, dans la famille d'un magistrat officier de milices et d'une citadine, les seize suivantes comme officier mercenaire en Hollande. Comment allait-il diriger ses affaires, au moment où était programmée la disparition des privilèges dont sa famille avait profité ? Le 3 décembre 1800, Frédérich épouse à Bretonnières Louise Glardon de Vallorbe, demeurant à Romainmôtier, fille de David Glardon et de feue Marguerite Matthey de Vallorbe, née le 22 novembre 1760 à Vallorbe.

Fidèle aux Thomasset qui l'avaient précédé à Agiez, Frédérich emprunte et fait de nombreuses transactions immobilières : le 6 septembre 1799, Suzanne Louise Simond de Lausanne accepte de payer, contre hypothèque, l'intérêt futur à 5% d'une somme de quatre mille francs que devaient les frères Thomasset par obligation reçue d'Eugène Blondel le 7 avril 1791; George Thomasset leur père était caution solidaire (Dn 73 / 2, notaire Maubert, p. 492-494). Le 10 août 1801, il vend à Louis Brolliat un champ d'environ une demi-pose en Longeraye pour 92 francs, payés comptant (Dn 27 / 5, notaire Cavat, p. 26 et 27). Les 8 et 11 février 1802, il se sépare de plusieurs pièces au bénéfice de différents communiers d'Agiez : il vend à Louis et Abraham Brolliat une pose en Naire pour 400 francs, payés par acte de revers, une vigne de 18 ouvriers à Agiez pour 2'736 francs, également payés par acte de revers. Frédéric Weiss de Biglen, habitant Agiez, lui achète un champ d'environ douze quarterons à la Planchette, pour 400 francs, dont 200 payés comptant pour la prise en blé et 200 autres par acte de revers ; Joseph Ecoffey lui achète un champ d'environ six quarterons payés au contentement du vendeur. Enfin, pour 400 francs comptant, et 284 francs par acte de revers, Jean Laurent, de Fey, habitant Agiez, acquiert un champ d'environ six quarterons, un deuxième d'environ six quarterons, un troisième d'environ dix quarterons, un dernier de dix

quarterons sur les Dailles (Registre d'acquis du district d'Orbe, ancien no 2, p. 178-184).

Le 26 avril 1802, Frédérich fait cession du huitième des fiefs dérivant de la famille Thomasset situés rière Villars-sous-Champvent à sa sœur Charlotte Dayrolles-Thomasset, pour 700 francs, payés à satisfaction (Dn 27/6, p. 113-114).

Cette même année, Frédérich et sa femme font leurs testaments respectifs; sachant qu'ils n'auront pas d'enfant, ils se lèguent mutuellement l'ensemble de leurs biens, sauf quelques dons faits par Madame Thomasset; elle modifiera trois fois son testament entre 1802 et 1805; elle se montre chaque fois généreuse envers son ancienne servante, mais ses disponibilités vont en diminuant.

En ce printemps 1802, les affaires de Frédérich paraissent encore tout juste équilibrées, lorsque la menace d'une abolition des charges féodales va se précisant. La République Helvétique, fidèle en cela à sa constitution, avait arrêté dans un premier temps l'abolition des charges féodales par une loi que le directeur Frédéric-César de Laharpe signa le 10 novembre 1798. La suppression devait être en partie gratuite - pour les petites dîmes - en partie obtenue par une indemnisation des propriétaires de fiefs - pour les cens et la grande dîme. Non seulement cette loi ne fut pas appliquée, mais rapportée le 15 novembre 1800 par le corps législatif. Une deuxième loi, du 9 mai 1801, fixa le principe que les dîmes et cens de l'année en cours devaient être encore acquittés; on décida en même temps que leur rachat serait obligatoire, tout en remettant à plus tard de s'occuper des modalités du rachat. En décembre de la même année, Dolder, membre de l'exécutif chargé des finances, présenta au Sénat des propositions en vue d'améliorer l'état des comptes nationaux. La suppression des dîmes et des rentes foncières avait été, à en croire le rapporteur, une mesure financière désastreuse. Il proposait que les cantons fussent chargés de la perception des dîmes et cens pour l'année 1802, à charge pour eux également d'acquitter l'arriéré dû au clergé, au budget militaire et aux instituteurs. Le Sénat décida dans ce sens (TILLIER, op.cit., tome 1, p. 114-115). Les paysans vaudois, exaspérés par les atermoiements et les volteface du pouvoir central, furent tentés de détruire les registres, dont la disparition, pensaient-ils, devait rendre impossible le prélèvement des droits féodaux arriérés et leur maintien à l'avenir. Un vaste mouvement

insurrectionnel se développa de février à mai 1802. La « guerre aux papiers » intéresse Orbe au mois de mai.

Frédérich Thomasset, son père et son beau-frère, s'adressant à qui de droit le 13 août 1802, racontent comment les Bourla-Papey s'en étaient pris aux propriétaires de la dîme d'Agiez :

Citoyens Membres du Bureau de Liquidation,

En conséquence de votre arreté du 3^e juillet 1802, Les soussignés vous exposent que le dimanche 9^e may une Colonne nombreuse de gens armés, vint entourer la maison du Commandant d'arrondisssement Thomasset d'Agiez et exigea de lui un billet de renonciation à la Dixme du dit lieu, ainsi qu'une promesse de restitution du montant de la dixme de lan dernier; qu'après avoir satisfait à la ditte requisition pour la part qu'il avoit à la dite dixme, la dite colonne lui avoit demandé son titre possessoire; que lui ayant répondu que le titre étoit entre les mains du Sous-Préfet Thomasset son père, on lui avoit expédié trois hommes, parmi lesquels il n'a reconnu que le citoyen Nicolaz Peytreman du dit Agiez, qui demanda d'abord que le citoyen Dayrolles copropriétaire actuel du Dîme d'Agiez signa [sic] les susdits billets de renonciation et de restitution, ce qui fut exécuté. Ensuite de quoi il s'adressa au S. Préfet Thomasset, à qui il demanda le titre de propriété, en le menaçant de faire venir 400 bayonetes pour ly contraindre s'il ne vouloit pas le donner. Le Sous Préfet n'ayant aucun moyen d'opposition et voulant éviter l'apparition de la Colonne dans la Commune d'Orbe, livra le titre qu'on lui demanda. Ce titre n'a point été restitué, mais les billets qu'on avait extorqués ont été rendus le 20 juillet suivant par le Juge Aubert d'Agiz membre du tribunal de district, qui s'en étoit rendu dépositaire. Voilà en premier lieu un titre dont les soussignés demandent la restitution d'après celui qui se trouvera sans doute déposé aux Archives Nationales, puisqu'il est chargé d'une redevance envers la Nation, d'un muid et demi de froment, un muid et demi de Messel, et trois muids d'avoine, mesure de Romainmôtier » [...] « nous soussignés certifions la vérité de tout ce que dessus, nous déclarant prêts à satisfaire a tout le contenu du Decret du petit conseil du 21e may 1802, remettant en original l'ouvrage et les plans qui nous sont restés du fief de Champvent . A Orbe le 1 août 1802, Thomasset sous préfet, J. P. Dayrolles et F.Thomasset Commandt d'Arondt » (H 162 C, pièces relatives aux indemnités réclamées par des propriétaires victimes des Bourla-Papeys et rapports sur les incendies d'Archives ; dossier no 83, Thomasset et consorts).

L'expérience vécue ce 9 mai par Frédérich Thomasset lui fait comprendre que tôt ou tard il va se faire dépouiller de ses revenus féodaux. Cette alerte, et la déconfiture plus que possible des troupes fidèles au gouvernement helvétique, le poussent, lui et ses deux frères, à se joindre à la tentative d'insurrection de Pillichody à fin septembre.

L'échec du putsch d'Orbe force Frédérich Thomasset à quitter le canton de Vaud, probablement avec son père. A Agiez, on s'inquiète de son départ et le 3 octobre déjà

la Municipalité assemblée sous la présidence ordinaire, ayant pris connaissance que le citoyen commandant Thomasset s'était absenté, et qu'il est de son devoir de conserver et de prendre soin des biens d'un chacun, la municipalité a fait demander Madame Thomasset, et ayant parut, Elle la requis de lui nommer un conseiller ad hoc. Sur quoi la municipalité lui a dit de se choisir quelqu'un en qui elle peut avoir confiance. Elle a requis le juge Aubert, qui accepte (AcAgiez, A1).

Frédérich Thomasset rentre à Agiez en octobre déjà. Le préfet Monod reste très méfiant à son égard, et écrit au sous-préfet Fornésy le 26 de ce mois :

J'ai eu avis que le citoyen Thomasset commandant ci-devant d'arrondissement était rentré, et devoit avoir promis 4 Louis aux 31 hommes qu'il avoit engagés de marcher avec lui à Orbe. Je vous prierai de faire assigner le Cn Thomasset à votre audience, de lui dire ce qu'on me marque, que je vous invite à surveiller les démarches qu'il pourroit faire pour chercher a fomenter de nouveau un parti et à agiter, ainsi qu'il l'a fait précédemment, et que vous avés ordre la première fois que vous découvrirés qu'il a

agi dans ce sens de le faire arrêter pour le faire juger comme perturbateur du repos public (H 59, p. 26-27).

Le donneur d'avis était probablement Pierre Louis Peytremand, lointain parent du Nicolas Peytremand reconnu par Frédérich Thomasset le 9 mai parmi les Bourla-Papey. L'instituteur Abram Peytremand, son fils, a écrit en 1853 un panégyrique de son père dans lequel il disait entre autres :

Il prit une part active à l'émancipation du canton de Vaud en 1798, fit la campagne du Valais, et se trouva à La Sarraz au nombre des bourla-papai en 1802. La même année, il résista de la manière la plus énergique aux manœuvres des aristocrates, partisans de la domination bernoise et dont les deux Thomasset d'Agiez étaient au nombre des principaux chefs ; s'apercevant de leurs menées, il courut à Lausanne en avertir le Préfet du Canton, Henri Monod, qui le reçut avec empressement; de retour, rencontrant un jour, au-dessus de la montée d'Ouchéra, Joseph Ecoffey et un autre qui, au nom de la commune d'Agiez allaient s'aboucher avec la faction de Pillichody qui organisait l'insurrection aristocrate à Orbe, il s'opposa énergiquement à cette honteuse démarche, et leur fit rebrousser chemin. Ses compatriotes nônt pas apprécié l'important service qu'il rendit alors en empêchant cette démarche coupable, qui aurait attiré sur Agiez la juste punition des patriotes victorieux (Filiation de la famille Peytremand d'Agiez, neuchâteloise d'origine, texte manuscrit de 1856, aux mains de la famille à Agiez, photocopie).

Frédérich Thomasset ne fut pour finir pas inquiété, et reprit ses affaires. Le 28 novembre 1802, il cède un champ d'une pose à Perrevuit à Nicolas Peytremand [!] en Longeraye, contre un ouvrier de vigne à La Lime. Le même jour, il cède à Susanne, femme d'Henri Peytremand, cinq quarterons de vigne rière Orbe, contre cinq quarts d'ouvrier de vigne à Agiez; Anne Ecoffey, femme de Pierre Vallotton, échange avec Frédérich Thomasset son jardin contre des prés. Enfin, le 3 décembre 1802, Antoine Poget vend à Louise Thomasset-Glardon, autorisée par Frédérich son mari, une vigne d'environ trois ouvriers à La Lime pour 400 francs, payables en dégrave auprès de la citoyenne

Wuitel née Bourgeois demeurant à Lausanne (Dn 27/7, p. 82-83 ; 122-124 ; 90-91).

Deux jours après leur arrivée à Lausanne, le 20 septembre 1802, les instances législatives en fuite «décrétèrent que tout ce qui avait été décidé auparavant au sujet des droits féodaux était rapporté en ce qui concernait le canton de Vaud » (EUGENE MOTTAZ, Les Bourla-Papey et la Révolution vaudoise, 1 vol., 262 p., F. Rouge, Lausanne, 1903, p. 257). Le 29 septembre, la chambre administrative du Canton du Léman prend un arrêté sur la liquidation des droitures féodales, sur le paiement de l'arriéré dû au clergé et pour fournitures militaires, et enfin sur la vente des biens nationaux. Cinq jours plus tard, le général Rapp apporte la médiation de Bonaparte. Le gouvernement helvétique reprend le chemin de Berne. Les Vaudois mettent à exécution les arrêtés de septembre, sans apparemment se soucier du sort de la République Helvétique, qui tente en vain de légiférer encore sur ce sujet en février 1803.

Le 18 décembre 1802, quoique absent, Frédérich reçoit de la régie et des copropriétaires de Romainmôtier une promesse de bons féodaux pour 640 francs, et le jour suivant pour la même somme des copropriétaires de Premier (Dn 108/1, notaire Roland, p. 267-271).

Devenu canton à part entière le 14 avril 1803, Vaud poursuit la liquidation des droits féodaux; il est le premier canton suisse à la mener à terme. Ce 14 avril le nouveau canton met en application la constitution que Napoléon lui avait imposée à Paris le 19 février. Elle se voulait démocratique, mais elle l'était moins que la constitution helvétique de 1798. Sont désormais électeurs, non pas tous les hommes de vingt ans et plus, mais les hommes mariés dès l'âge de vingt ans et les célibataires dès l'âge de 30 ans seulement; de plus, tous ceux qui veulent être citoyens doivent être propriétaires d'un immeuble d'une valeur minimale de 200 francs suisses, ou d'une créance hypothécaire de 300 francs sur un immeuble. Chaque village doit mettre sur pied une municipalité comptant un syndic, deux adjoints, et un conseil municipal de huit à seize membres. La durée des mandats sera de six ans, les conseils seront renouvelés par tiers tous les deux ans et les conseillers rééligibles. Les membres de la municipalité sont choisis l'assemblée des citoyens parmi les hommes âgés d'au moins 30 ans propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble valant au moins 550 francs, d'une créance hypothécaire de même valeur. Ces dispositions

aboutissent à deux résultats : les citoyens d'Agiez qui étaient 57 en 1798 ne sont plus que 31, et parmi eux une quinzaine au plus sont éligibles à la municipalité. Frédérich Thomasset, marié, 39 ans, gros propriétaire, fait partie de ces derniers. Il est nommé membre de la municipalité le 19 décembre, comme voyer des chemins (AcAgiez, A1). De toute évidence, les Poget, Vallotton, Ecoffey, Brolliat et autres Baudraz ne partagent pas l'hostilité que les Peytremand avaient violemment manifestée à l'égard du dernier Thomasset d'Agiez. Le même jour, Frédérich afferme son domaine aux quatre frères Golaz, pour le terme de neuf ans commençant le 1^{er} février 1804 (Dn 26/10, notaire Cavat, p. 56-62). Quelques mois auparavant, Frédérich avait reconnu devoir aux enfants du pasteur et à Albert Thomasset, la somme de 704 francs, pour le retard qu'il avait accumulé dans la livraison des chars de fumiers prévue dans le testament de George Etienne Thomasset homologué en 1740 (23 septembre 1803, Dn 73/6, actes du notaire Maubert, p. 294-298).

Le 12 mars 1804, Frédéric passe une convention avec sa sœur Charlotte Dayrolles: elle s'engage à solder dans les trois semaines les 1'650 livres d'intérêts arriérés dus sur l'obligation de 7'000 francs créée contre Frédérich le 26 septembre 1796 en faveur de Samuel Tscharner (cf supra). Elle s'engage à payer dorénavant les intérêts dus à l'échéance (Dn 27/11, p. 49-51).

Le 8 août 1804, « le citoyen commandant Thomasset, municipal, a requis de la municipalité de lui accorder sa démission; Ayant pris la chose en considération, sa demande lui a été accordée, cependant à regret, avec ordre d'en aviser le juge de paix » (AcAgiez, A 1).

Le 21 juillet 1806, Frédérich Thomasset achète à Henry Demartine, procureur à Yverdon, un champ d'environ six quarterons, pour 86 francs payés comptant (Dn 27/73, p. 46-47). Le 26 juillet, Frédérich se reconnaît débiteur de la veuve Piot, née Friquet, de Lausanne, pour la somme de 4'800 francs et accessoires. Sa femme est caution solidaire. Il hypothèque deux poses de vigne au Creux de Rave et « pour caution donne diverses créances en mieux value sauf une par entier de 400 francs » (S 126/3). Le 16 août, il reconnaît devoir à Matthias Ooster, allié de Montrond, natif d'Amsterdam et domicilié à Lausanne, la somme de 6'000 francs de dix batz. Il hypothèque une série de terrains à Agiez

jusque-là francs d'hypothèques, en dehors de celles de sa femme, auxquelles elle renonce (ibidem).

Le 17 novembre 1806, Louise Glardon, autorisée par ses parents Louis et Frédéric Nillion, cautionne son époux Frédérich Thomasset en engageant la totalité de ses biens, pour la somme de 7'000 francs qu'il doit à la commune d'Orbe depuis le 2 janvier 1794 (il empruntait déjà quand il était en Hollande!) (Dn 73 /7, notaire Maubert, p. 324).

En cet automne 1806, la vie de Frédérich Thomasset va basculer ; il quitte Agiez pour servir la France comme officier mercenaire, laissant sa femme seule au château. Il a 42 ans, elle en a 46.

Une alliance défensive avec capitulation avait été signée avec la France le 27 septembre 1803. La Suisse devait être prête à fournir à son alliée quatre régiments de 4'000 hommes chacun. Napoléon crée par décret le 3° régiment le 12 septembre 1806. Les raisons qui poussent Frédérich Thomasset à s'y engager ne sont pas rapportées directement dans les documents d'archives que nous avons pu consulter. Mais on vient de voir que ses affaires ne vont pas très fort et l'on peut penser qu'il trouve là le moyen d'échapper à ses créanciers et à une vie villageoise à laquelle son passé ne l'avait pas préparé. Il n'a pas d'enfant, pas de fils susceptible de continuer la lignée des Thomasset. Homme de l'Ancien Régime, il voit avec mélancolie la petite noblesse perdre son prestige et ses privilèges ; malgré la confiance que les communiers lui témoignent à nouveau, il ne se sent plus attaché à la Terre de Romainmôtier.

On ne connaît pas la date du départ de Frédérich Thomasset. Il rejoint le 3^e régiment commandé par Louis Rodolph de May, ancien officier au régiment d'Erlach, son contemporain. Les chefs de bataillons sont Charles d'Affry de Fribourg, Louis Orelli de Zurich, Jean Baptiste Bucher d'Unterwald et Jonathan de Graffenried de Berne.

Les 2°, 3° et 4° régiments suisses s'organisent dans le courant de 1806 en Provence, en Flandre, en Bretagne. Nommé colonel en second, Frédérich est à Boulogne-sur-Mer en automne 1807; le 13 octobre, sachant que son régiment va bientôt participer à la campagne d'Espagne et du Portugal, il se présente chez le notaire Dutertre, à Boulogne, pour y constituer Henri Roland, syndic de Romainmôtier, son représentant et chargé d'affaires, lui donnant tout pouvoir d'administrer ses biens. (annexe à l'acte de vente du 12 janvier 1809, vide infra, dans Dn 84/2, notaire Nillion, p 358-368).

En 1807, le 3^e régiment, le moins nombreux, compte seulement 2'711 hommes, comme l'indique Henri DE SCHALLER dans son *Histoire des troupes suisses au service de Napoléon premier* (1 vol., 186 pages, imprimerie An. Henseler, Fribourg, 1832, ou deuxième édition chez Jullien à Genève, peu avant 1913). Nous empruntons à cet ouvrage ce qui concerne les activités militaires de Frédérich Thomasset jusqu'au début de l'automne 1812.

Le colonel Thomasset quitte Boulogne à la tête du bataillon de Graffenried, le 2^e du régiment, le 16 novembre 1807. La troupe atteint Bordeaux le 9 février 1808 et franchit la Bidassoa le 28 février. Thomasset prend part à la campagne du Portugal et de l'Espagne. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur le 30 avril 1808 (Frederic Barbey, note de bas de page 229, dans *Soldats suisses au service étranger, J.-P. Maillard et J.-M. Bussy,* 1 vol., 313 p., A. Jullien libraire-éditeur, Genève 1913). Il se trouve avec son bataillon sur la route qui mène de Burgos à la Galice, à Villalba, le 31 décembre 1808. Au début de janvier 1809, le mouvement se poursuit vers Leon, Astorga, Villafranca.

C'est pendant que Frédérich et sa troupe font mouvement vers Saint-Jacques-de-Compostelle que Roland, son chargé d'affaires, vend le château et le domaine d'Agiez. La vente intervient le 12 janvier 1809 à Orbe en l'étude du notaire Nillion. Henri Roland, au nom du colonel Thomasset, vend à Monsieur Louis de Pourtalès, conseiller d'Etat de Neuchâtel et capitaine général des chasses de son Altesse Sérénissime le Prince de Neuchâtel, représenté par le citoyen Frédérich Schluter de Concise,

le domaine d'Agiez avec tous les fonds en dépendant, les bâtiments de Maître et ruraux et toutes ses droitures, tant en ce qui est affermé aux frères Golaz que les fonds que le colonel Thomasset cultivait lui-même, ainsi que cinq vases dans la cave, le pressoir, deux cuves déchargeoirs et une bosse.

Comme il n'existe ni égances, ni plans, ni toisages géométriques, le contenu des différents articles est indiqué approximativement par le fermier. L'autorisation donnée par le Petit Conseil le 8 octobre 1808 résume la vente aux bâtiments de maître et fermier, à la grange de la dîme, à 18 ouvriers de vigne, 50 poses de pré, 50 poses de champs,

avec une petite portion de bois indivise au Chanay. Le prix de vente est de 62'000 francs, pour toute chose, payables au 1^{er} mai. L'entrée en possession est fixée au 1^{er} décembre (Dn 84/2, p. 358-368).

La désastreuse campagne d'Espagne se poursuit : à la suite de la reddition de de Graffenried à La Puebla le 10 août 1810, Thomasset est rappelé en France. Il quitte l'Espagne le 27 octobre 1810 avec les cadres disponibles des trois bataillons. Il prend le commandement des 3^e et 4^e bataillons le 25 avril 1811.

Etait-il rentré en congé à Agiez pour y retrouver sa femme pendant l'hiver 1810-1811 ? Aucun document ne fait état de son passage.

Au 1^{er} octobre 1811, le 3^e régiment, qui avait recruté jusque-là 6'146 hommes, n'en a plus que 3'090. Chaque régiment ne compte plus qu'un colonel, un major, deux adjudants majors, trois chefs de bataillon. Un grand nombre d'officiers avaient pris ou prenaient alors leur retraite.

De nombreux Vaudois ont été recrutés dans le 3^e régiment au service de France; on trouve le nom de 512 hommes, dont le dernier recruté le 4 février 1812, dans le «Registre matricule de la chambre des recrues du canton de Vaud pour le 3^e régiment suisse au service de France » aux ACV. Plusieurs natifs d'Agiez partirent ainsi de 1807 à 1812 rejoindre le colonel Thomasset: le 26 février 1807, on recrute Benjamin Ferdinand Desplands, fils d'Etienne Louis et de Madeleine Tachet, né en 1778; le 16 avril 1807, c'est le tour de Moïse Vallotton, fils de Pierre François et de Judith Vallotton, né en 1785; Abram Desplands, fils d'Etienne et de Madeleine Tachet, né en 1773, part le 30 juin 1807 (K XV/3 / 18/3).

Dans le « Registre mortuaire des militaires suisses au service de France 1806-1830 » (K XV k 19) on apprend qu'il y a eu 664 décès jusqu'en 1812 dans les quatre régiments. Parmi eux quelques hommes d'Agiez : le 4 décembre 1807, Jean Louis Poget décède de la fièvre à l'hôpital militaire de Naples ; David François Geneux meurt de la fièvre à l'hôpital militaire de Cosenza ; Louis Aubert décède à l'hôpital militaire de Naples le 29 juillet 1808, de vérole ; Louis Truand disparaît à l'hôpital militaire français de Tudela le 8 août 1810, de fièvre ; enfin Pierre Louis Vallotton meurt de la fièvre à l'hôpital militaire de Terracine le 27 novembre 1811.

Le 3^e régiment était stationné à Lille; le 8 mars 1812, la Suisse signe avec Napoléon une nouvelle capitulation; elle est analogue à celle de 1803, mais réduit l'effectif de chaque régiment à trois bataillons de 1'000 hommes, ce qui fait passer le total de 16'000 à 12'000 hommes. Chaque année, la Suisse devrait fournir 2'000 recrues, et 1'000 de plus en cas de guerre en Italie ou en Allemagne.

Thomasset reçoit le commandement effectif du 3^e régiment à son départ de Lille; il se rend à Nimègue, ville qu'il quitte le 1^{er} mars 1812, fort de 1'743 hommes; il est formé des bataillons Peyer-Imhof, Weltner et de Graffenried. Le régiment passe le Rhin à Wesel, se rend à Münster, Hanovre, Brunswick, et parvient à Magdebourg le 24 mars. Là se concentre la division suisse, forte de 12'000 hommes, qui forme la 9^e division du 2^e corps, général Oudinot. Le 2 juin, le comte Merle remplace le général Beillard. A Berlin, le colonel Thomasset est nommé adjoint au commandant du 9^e corps d'armée Victor, et Jonathan de Graffenried prend le commandement du 3^e régiment. Le 24 juin, on passe le Niemen.

L'épouvantable campagne de Russie dure un peu plus de cinq mois. Le 29 novembre au matin, la bataille de la Bérézina terminée, le 3^e régiment suisse, réduit à environ 320 hommes, fait retraite sur Vilna [Vilnius].

Le dernier à avoir vu vivant le colonel Thomasset est le voltigeur Bussy, du 3^e régiment, un vétéran d'Espagne. C'était le 10 décembre, sur le chemin de la retraite entre Vilna et Kovno [Kaunas]. Bussy reconnaît ses anciens colonels d'Espagne de Graffenried et Thomasset, qui sont probablement tués par les cosaques le lendemain ou le surlendemain (J. P. Bussy, op. cit. p. 299-300; G. Vallotton, *Les Suisses à la Berezina*, 1 vol., 302 p., La Baconnière, Boudry, 1942, passim).

Le décès du colonel Thomasset n'ayant pas été constaté par ce qui restait de l'administration de la Grande Armée, il est considéré pendant longtemps comme disparu ou comme prisonnier des Russes. Le Fichier Schafroth, à la Bibliothèque militaire de Berne, le dit décédé en 1812 « de maladie, à Vilna » ; mais il y a certainement là une confusion avec son frère Victor.

Louise Thomasset-Glardon, qui continue à vivre à Agiez, on ne sait où, se présente le 25 septembre 1813 chez le notaire Maubert à Orbe, en sa qualité d'épouse de l'adjudant commandant Frédérich Thomasset

d'Orbe, assistée de Maître Frédérich Nillion son parent, pour donner procuration au sieur Willelmy, avocat à Berne, «d'activer la pension alimentaire qui lui a été accordée par le gouvernement français sur les appointements de son dit mary pendant son état de prisonnier en Russie, de même que les arrérages qui sont échus » (Dn 73 /11, notaire Maubert, p. 102).

Alain-Jacques Tornare nous apprend que la veuve reçoit un secours de 125 francs par mois du 1^{er} janvier 1813 au 1^{er} avril 1815 et qu'elle obtient la pension assurée aux veuves et orphelins des officiers morts au service de l'Etat français par le décret du 14 août 1814, soit une pension de six cents francs. Elle demande, le 9 novembre 1815, à recevoir sa pension à Besançon, 6^e division militaire, comme le lieu le plus voisin de son domicile. Le secours est particulièrement bienvenu, comme le précise un certificat de la municipalité d'Orbe en date du 15 mai 1816, puisqu'elle est sans ressources, avec un fils adoptif nommé Frédéric, âgé de huit ans, orphelin de Victor Thomasset, lui aussi mort au service de France en Russie (ALAIN JACQUES TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, 1 vol., 577 p., Cabédita, 2003).

Louise Thomasset-Glardon meurt ruinée, le 16 août 1831. Elle était la dernière au village à porter le nom de Thomasset depuis plus de deux décennies. Quant aux derniers Thomasset à posséder des propriétés à Agiez, les descendants d'Henri et d'Albert, ils les avaient vendues en totalité le 30 juillet 1818 à Jaques Henri Campiche.

La vie de Jean Louis Victor après la Révolution

Victor Thomasset est rarement signalé dans nos documents entre 1798 et 1811. Il est cité dans quelques occasions auprès de son père ou de ses frères, mais ce sont surtout les actes de naissance de ses enfants qui témoignent de sa présense à Orbe. De son mariage de 1797 avec Henriette de Willemstorf d'Utrecht, naît tout d'abord une petite Henriette, qui meurt à 11 mois le 23 mars 1798. George Henri Rodolphe naît le 18 janvier 1799. Henri, né en 1801, est cité par Du Mont (P SVG 3) comme officier au service des Pays-Bas en 1824. Les troupes mercenaires suisses de Hollande ont été licenciées en 1828. Le 28 décembre 1833, il demande un acte d'origine Malheureusement, comme lors des nombreuses demandes analogues qui parviennent à la Municipalité d'Agiez, les actes des archives communales d'Agiez n'indiquent pas l'adresse des solliciteurs. On ignore de ce fait le destin d'un des derniers Thomasset d'Orbe, qui vivait probablement à l'étranger. Louise Charlotte Philippine Eugénie, née le 22 août 1802, épouse le 31 juillet 1825 M. Lebel de Bôle. Henriette Frédérique Emma a un conseil judiciaire, le colonel May de Berne, en 1840, et meurt célibataire à Berne peu avant le 19 janvier 1842. Frédéric Victor Louis naît à Lille le 2 juillet 1807. C'est peu avant cette date que Victor est engagé comme capitaine au 3^e régiment suisse au service de France, où sert déjà son frère Frédérich. Nous ne savons pas ce que deviennent sa femme et ses enfants pendant les campagnes d'Espagne et du Portugal. La date du décès de son épouse se situe entre 1807 et 1810. Lors d'un congé, Victor se remarie le 19 avril 1811 avec Julie ou Marie Thérèse de Goumoens. Un fils, Frédéric, serait né de cette union.

Comment se fait-il que Victor, qui n'y était nullement obligé, se soit engagé au 3^e régiment, alors qu'il était père de plusieurs enfants? On n'en sait rien. On peut penser qu'il n'avait ni occupations lucratives, ni avenir à Orbe. Après son second mariage, il retourne au régiment, fait la campagne de Russie en même temps que son frère, et décède de fièvre typhoïde pendant la retraite, à Vilna, le 23 novembre 1812 (« fièvre putride » selon le Fichier Schafroth).

Quelques indications sur la vie de Charlotte II Thomasset, épouse Dayrolles, après la Révolution

Charlotte II Thomasset et son époux Thomas Philippe Dayrolles habitent Orbe pendant la période de la République Helvétique. Tous deux participent aux affaires de la famille Thomasset. Le 26 avril 1802, Charlotte rachète pour 700 francs le huitième des fiefs Thomasset à Villars-sous-Champvent à son frère Frédérich (Dn 27/6, p. 113-114). Son mari exécute l'ordre des Bourla-Papey de restituer les titres de la dîme d'Agiez lui appartenant le 9 mai 1802; il signe également le rapport que son beaupère et son beau-frère Frédérich adressent à l'autorité le 13 août 1802 (H 162 c, dossier no 83, Thomasset et consorts). En 1804, le couple Dayrolles vit dans la Genève française. Cette année-là, George Thomasset se présente chez le notaire Cavat à Orbe au nom de sa fille et de son gendre. Le 20 mai 1805, Thomas Philippe Dayrolles acquiert du commandant Samuel Turtaz, à Orbe, une maison avec grange et écurie et plusieurs pièces de terre pour 4'000 francs, payables en plusieurs fois après six ans (Dn 73/7, notaire Maubert, p. 172-173). Le 4 janvier 1806, Dayrolles contracte une obligation de 1618 francs auprès de la commune d'Orbe (ibidem p. 229-230). Le 2 septembre 1806, Dayrolles et sa femme, associés au commandant George et à Frédérich Thomasset, reconnaissent devoir 2'000 francs de 10 batz chacun aux enfants d'Emmanuel Thomasset le pasteur, représentés par leur tuteur Ducimetière (ibidem, p. 305).

Le 13 février 1808, les Dayrolles demandent la liquidation juridique de leurs biens à Orbe. George Thomasset, nous dit Charles Philippe Du Mont (P SVG 3), voit ses biens mis en discussion. Les Dayrolles disparaissent de l'horizon urbigène.

Madame Dayrolles meurt en Angleterre le 20 février 1835, et sa mort est signalée à Orbe (dossier Decollogny, 1927).

Emmanuel Thomasset après la Révolution et jusqu'à la fin du régime de la Médiation (1798-1815)

Nous avons laissé Emmanuel Thomasset à la fin du régime bernois, marié depuis peu, fixé à Villars-sous-Champvent. S'il est venu habiter ce village, c'est qu'il prend possession des maisons et s'assure du contrôle des terrains qui faisaient déjà partie des biens accensés à divers propriétaires du village en 1742 par Noble Georges François

Thomasset, second ministre à Berne, son grand-père, et par Noble Etienne Louys Thomasset, son grand-oncle, « à censes annuelles et perpetuelles et directe seigneurie » (Fk 89). Un autre acte, daté de 1753 (Fk 92), traite des censes annuelles en arrière-fief du seigneur de Champvent [Jean Rodolphe Tillier ?]

avec les censes annuelles et perpetuelles düs à Messieurs George et Etienne Louis Thomasset frères, bourgeois d'Orbe, dans le cantonnement qui leur est parvenu, rière le territoire de Villars, dont les censes reviennent à nonante cinq quarterons et quart de froment mesure d'Orbe et dix sols et deux deniers assigné sur demy et neuvaine de seythorée de clos, six poses, tier, quart, sixte et nonante sizain de vigne, et trente six poses de terre (p. 37).

Une partie au moins du «cantonnement» de Villars-sous-Champvent était parvenue aux deux frères Thomasset par héritage de Samuel Thomasset leur père, qui pouvait bien l'avoir acquis par héritage de sa mère, Anne Marie, la dernière des Pierrefleur. Dans son testament olographe du 26 mars 1740, homologué en janvier 1741 (Bin 274, p. 468-472), Samuel Thomasset indiquait entre autres « je donne et lègue à mes deux fils en prerogative assavoir un fied en froment que j'ai riere Chanvent et Villars... ».

Le 26 avril 1802 (Dn 27/6, notaire Cavat), «les fiefs dérivant de la famille Thomasset riere Villars sous Champvent» appartenaient en partie aux enfants de George Thomasset, en partie à Henriette Thomasset, leur petite-cousine, épouse de Louis de Joffrey. Ce jour-là, Frédérich abandonnait sa part, soit un huitième, à sa sœur Charlotte Dayrolles. Un nouvel arrangement, dont nous ignorons le contenu, attribua plus tard l'entier des fiefs de Villars-sous-Champvent à Emmanuel; Victor et Frédérich abandonnèrent leur part, probablement au moment de rejoindre le 3^e régiment au service de France en 1806-1807, à leur sœur Charlotte Dayrolles, avant de demander la liquidation juridique de ses biens et de ceux de son mari, à Orbe le 13 février 1808.

Au printemps 1802, les Bourla-Papey se saisissent des titres des Thomasset concernant Agiez (cf. supra, H 162 c), mais ceux-ci peuvent sauver les plans des fiefs de Villars-sous-Champvent.

Emmanuel participe avec ses deux frères à la tentative de Pillichody en automne de la même année. On ignore si l'échec de la révolte le décide

à se réfugier dans le canton de Neuchâtel avec son frère Frédérich et leur père.

Emmanuel est avec sa femme à Villars-sous-Champvent en 1802. La suppression des censes et des dîmes transforme les arrière-fiefs en simples propriétés. Comme son frère Frédérich à Agiez, et plus encore dans la petite commune de Villars-sous-Champvent, il était un candidat obligé à la Municipalité; en 1807 et 1808, il est syndic du village.

Le 2 janvier 1808, il se présente en justice de paix (SC 90, p. 216-221) pour exposer qu'il a reçu le jour précédent des mains du citoyen François Doxat d'Yverdon, exécuteur testamentaire de feue Dame Doxat, sa belle-mère, pour le compte de Dame Marianne Doxat sa femme, la somme de 15'000 francs, en deux créances déposées sur le bureau, l'une contre le conseiller François Cassat de Lutry du 1^{er} novembre 1794 de 10'000 francs, l'autre de 5'000 francs contre le citoyen Morel cadet, négociant à Concise, du 11 novembre 1801. Désirant que cette somme soit garantie à son épouse, Emmanuel donne pour garantie tous ses biens immobiliers sis à Villars-sous-Champvent; il les évalue à 11'800 francs « pourquoi ils sont affectés en premier au citoyen Odier par acte de revers et en second à l'épouse du comparant par un précédent assignat du capital de vingt mille francs ». Il affecte en plus ses bestiaux : deux chevaux de 6 ans et demi, une vache noire motelée, deux bœufs noirs, une ânesse, un jeune taureau; deux chars, trois charrues, un tombereau, etc., plus son mobilier et son argenterie à Villars-sous-Champvent et à Yverdon. Ces Fr. 11'800 sont à comparer aux estimations figurant au cadastre de Villars-sous-Champvent vérifié à Lausanne par la commission de révision le 23 avril 1808 (GD 385/2) qui indique qu'Emmanuel Thomasset possède bâtiments et fonds. Il est de loin le plus grand propriétaire. Ses bâtiments sont évalués à Fr. 3'185, les fonds à Fr. 16'900. Il possède « à Villars » deux maisons, grange, étable, place, bûcher et remise (Fr. 2600 + 230), plus, au même lieu, maison grange, étable, place (Fr. 355). Les no 446 à 466 du cadastre, qui lui appartiennent, sont des terrains. Emmanuel possède en tout 58 poses 347 toises de pré, 95 poses 367 toises de champs. Il mène apparemment une vie tranquille dans son petit village, mais sa situation économique n'est pas brillante, alors que George son père a été ruiné par les mauvaises affaires de son gendre anglais et de sa fille Charlotte, et que ses deux frères guerroient en Espagne et au Portugal. Marianne donne quatre enfants à Emmanuel : le premier était né quelques jours

avant la révolution vaudoise, le 20 janvier 1798, à Yverdon; sans doute à cause des événements politiques, il n'est baptisé que le 14 mars dans sa ville natale, et reçoit les prénoms de <u>Paul</u> Henri Georges. Ses parrains sont les citoyens Thomasset grand-père de l'enfant et Henri Doxat oncle maternel de l'enfant; la marraine est Madame Pauline Ausset, Dame de Démoret, grand-mère maternelle de l'enfant; seize ans plus tard, Paul Thomasset est mis au bénéfice d'une réception particulière à la Sainte-Cène; le pasteur inscrit: « J'ai reçu à la communion Paul Thomasset, fils de M. Emmanuel Thomasset d'Orbe, domicilié à Villars-sous-Champvent, le 2 avril 1814.» C'est sans doute lui qui est représenté par Charles Guillaume Theremin au «Dîner à l'Eguillon de Baulmes» le 3 juillet 1814, avec quelques membres de la bonne société régionale, dont Adèle Doxat (Georges Duplain, *Les Dessins de la Providence, cent dessins de Charles Guillaume Theremin*, 1 vol., 198 p., Editions du Journal d'Yverdon, 1981).

Louise Emilie Frédérique Virginie naît le 8 janvier 1803 et son baptême a lieu le 18 avril suivant; Fritz [petit nom pour Frédérich], l'oncle paternel, est parrain, ainsi que François Bourgeois; les marraines sont Louise Doxat et Emilie Pillichody d'Yverdon. Dans la marge du résumé des naissances, le pasteur a indiqué «Emmanuel Thomasset a épousé Mme Doxat à Villars-sous-Champvent». Nous ne connaissons pas d'autre mention de cette première fille.

Annette naît le 18 février 1806, on le saura à son mariage.

Antoine Louis <u>Théodore</u> naît le 20 avril 1814 à Villars-sous-Champvent, où il est baptisé le 26 juin suivant. Son parrain est son frère Paul, récemment reçu à la Sainte-Cène. Les marraines sont Antoinette de Rham et Adèle Doxat. George Thomasset, le grand-père de l'enfant, âgé de 77 ans, participe à la présentation.

Emmanuel Thomasset et sa famille sous le Pacte fédéral

Le 14 mai 1827, on célèbre à l'église de Champvent le mariage d'Annette Thomasset, née le 18 février 1806, domiciliée à Villars-sous-Champvent, fille d'Emmanuel Thomasset et de Marianne née Doxat, et d'Alphonse Doxat, né le 7 mars 1796, fils de Jean Alphonse Doxat et de Louise Simon, bourgeois d'Yverdon, domicilié à Londres, « après que les époux m'ont exibé le certificat de publication [...] et la licence accordée par le Département de Justice et Police sous date du vingt

janvier mil huit cent vingt sept de publier les bans de mariage à Londres ».

Jean Alphonse Doxat, père du marié, né en 1759, s'était fixé à Londres en 1779 et y avait fondé une maison de banque. Il avait acquis la nationalité anglaise en 1792 (note manuscrite, non signée, aimablement prêtée par M. François Cart en mars 2000).

Le 7 décembre 1833, Monsieur Emmanuel Thomasset allié Doxat d'Orbe, demeurant à Villars-sous-Champvent, se présente en Justice de Paix (SC 90/3, p. 637). Il indique qu'il a vendu dernièrement à Madame Bovet de Fleurier pour un prix favorable pour lui et pour sa famille le domaine qu'il possède à Villars-sous-Champvent. Il demande la libération des charges qui le grèvent à Madame son épouse ; celle-ci y consent par écrit, comme deux de ses parents. La Justice fait droit à la demande d'Emmanuel. Celui-ci prend alors domicile à Yverdon avec sa femme et son fils cadet, sans doute dès la vente des propriétés de Villars-sous-Champvent, dont l'acte n'a pas été repéré dans les registres des notaires d'Yverdon.

Le 15 septembre 1839, Marianne Doxat d'Yverdon, épouse d'Emmanuel Thomasset d'Orbe et fille de François Doxat et de Pauline née Ausset, meurt à son domicile d'Yverdon à l'âge de 62 ans (Ed 131, acte signé du suffragant Ls Decoppet). A 67 ans, Emmanuel se retrouve seul à Yverdon : son fils cadet et sa fille sont en Angleterre, et son fils aîné Paul entre en octobre 1820 au service de Hollande où il reste neuf ans. C'est le 13 avril 1829 qu'il entre au service de Naples, dit des Deux-Siciles. Il meurt à Naples à son domicile rue de la Santé no 16, le 2 juin 1841, âgé de 43 ans. La Ville de Naples annonce ce décès au comité du conseil d'administration du 4^e régiment suisse de Gingins au service du Royaume des Deux-Siciles, où Paul Thomasset sert comme capitaine ; la traduction du texte italien est attestée par le colonel président de Gingins et deux autres officiers, et transmise à Yverdon

Ni Emmanuel ni ses hoirs ne sont mentionnés sur le cadastre de Villars-sous-Champvent de 1842 (GD 385/4). Annette était partie pour Londres après son mariage. Comme on l'apprendra ci-dessous, Antoine Louis Théodore émigra en Angleterre avant 1840, et Paul était mort sans laisser de descendant. L'avenir de la famille ne résidait plus dans le petit village de Villars-sous-Champvent, ni à Yverdon.

Il n'a été trouvé aucune mention d'Emmanuel après 1841.

Les Thomasset d'Angleterre

Antoine Louis Théodore (Villars-sous-Champvent 20 avril 1814-Angleterre 17 décembre 1879), le dernier des enfants d'Emmanuel, quitte la Suisse entre 1833 et 1840, pour se fixer à Londres, où vit sa sœur Annette depuis 1827. Théodore épouse en 1848 Sarah Bartleet (1828-1852). De ce mariage est issu Théodore Frederick, né à Leyton le 2 octobre 1851, qui épouse Emma Vines en 1875, et qui meurt en 1930. Ils auront un fils, qui n'eut qu'une fille, et quatre filles. Ce premier Thomasset descendant d'Emmanuel né en Angleterre entretient des contacts avec la patrie de son grand-père, dont il écrit la langue assez correctement. Deux lettres qu'il adresse à M. Davall de Vevey (probablement Emile) le 13 avril et le 27 mai 1889 sont conservées dans le dossier P Joffrey XIII. Il nous apprend qu'il a visité son correspondant en 1867, et qu'il est revenu en Suisse en 1882. Théodore Frederick s'intéresse à sa généalogie ; il sait que Davall et lui sont parents, et que leur ancêtre commun est Olivier Thomasset né vers 1550! Il donne en passant deux renseignements très intéressants, mais peu fiables : il indique que son oncle Paul est mort à Naples vers 1838 sans avoir été marié, que son père est venu à Londres en 1833, « et ensuite son frère Emmanuel l'a suivi en 1847 et [est] mort en 1854 » (P Joffrey XIII, de Oakhurst, Walthamstown E, Angleterre, 27 mai 1889). Comme Théodore n'avait pas d'autre frère que Paul, on doit considérer que Théodore Frederick confondait les générations, et qu'Emmanuel a rejoint son fils en Angleterre à l'âge de 75 ans.

Veuf de Sarah Bartleet en 1852, Théodore Thomasset se remarie en 1856, à 42 ans, avec Henriette Waller (26 mai 1834-2 novembre 1914); de cette union naîtront Hans Paul, le 5 janvier 1862, planteur au Natal; puis Edmond, le 1^{er} octobre 1863, Ada, le 7 août 1865, Victor, le 18 mai 1867, Marguerite en 1869 (voir ci-dessous), Bernard Charles, le 4 décembre 1872.

Marguerite Thomasset, née à Londres le 15 décembre 1869, petite-fille d'Emmanuel, sera la dernière Thomasset de Suisse : elle épouse, le 24 juillet 1895, le docteur Edmond de Rham, médecin à Lausanne (14 juin

1867-1^{er} novembre 1954). Le couple eut trois enfants : Marguerite (ou Madeleine) Henriette, née le 6 février 1898, épouse le 9 octobre 1929 le docteur Jean Sébastien Cart ; Olive Adèle naît le 24 mars 1901, Bernard Charles Théodore, né le 14 mai 1907, épouse le 30 août 1935 Audrey Gunn. Marguerite de Rham-Thomasset meurt à Lausanne le 14 juin 1959. L'avis mortuaire de la famille dans la *Gazette de Lausanne* du 16 juin comporte la mention des « enfants et petits-enfants de Monsieur et Madame Théodore Thomasset » sans indication de leurs prénoms ni de leurs domiciles.

Interrogé en 2001, Monsieur Bernard de Rham, qui conserve malgré son grand âge toutes ses facultés, indique qu'il n'a pas connu sa grandmère Thomasset, qu'il ne connaît rien des Doxat ni de son cousin Réginald Thomasset, qui serait parti en Amérique. Il ignore comment ses parents se sont connus, et n'a jamais visité les Thomasset en Angleterre.

Il ne fait aucun doute qu'Emmanuel Thomasset, le père de Théodore, entretenait après la fin de l'Ancien Régime des rapports avec des cidevant nobles de la région, à Grandson, Montagny, Champvent, Yverdon et Giez, les de Coppet, Bourgeois, Doxat, de Rham. Antoinette de Rham, la marraine de Théodore en 1814, vécut célibataire à Giez jusqu'en 1872. Pour sa part, William Jules André dit Charles de Rham, père d'Edmond, se rendit très jeune en Angleterre « ... et se lança dans les affaires. Il voyait souvent à Londres son oncle, le Révérend William Louis de Rham, les Doxat, les de Coppet et les Thomasset » (La Famille de Rham, notes généalogiques historiques et biographiques rassemblées et rédigées par Pierre de Rham, 1 vol, richement illustré, daté du Prieuré de Saint-Sulpice en Pays de Vaud, 360 p., Roth et Sauter imprimeurs, 1965, p. 183).

Si Edmond de Rham ne semble pas avoir voyagé en Angleterre, à en croire la notice que le Livre de famille lui consacre, il a vraisemblablement rencontré la mère de sa future femme en Suisse. On trouve en effet, en p. 192 de l'ouvrage cité, la reproduction d'une magnifique peinture indiquée comme : « Montavaux, peint par Madame Thomasset en 1874, propriété de Madame Pierre de Blonay.» Montavaux est cette propriété située sur la commune d'Orges, que Charles de Rham avait acquise en 1852. La seule Madame Thomasset de 1874 était la seconde femme de Théodore, Henriette née Waller, née

en 1834, mère de Marguerite, la future femme d'Edmond de Rham, qui avait alors cinq ans. Henriette était probablement à Montavaux en 1874 avec sa fille. On peut imaginer que Théodore les accompagnait. Son fils Frederick avait fait un ou deux voyages en Suisse avant 1898.

* * *

Jean Thomasset, bourgeois de Romont, qui prêtait au comte Rodolphe de Gruyère VII+XII florins en 1397, était certainement l'ancêtre des Thomasset d'Aubonne et de Vincy, même si les filiations exactes n'ont pas pu être parfaitement établies entre les trois premières générations. Partant de cette date indubitable, il apparaît qu'Emmanuel fils de George et d'Anne Rolaz, dernier représentant mâle de la famille au Pays de Vaud, est décédé 457 ans, et sa petite-fille Marguerite de Rham-Thomasset, dernière des filles Thomasset au Pays de Vaud, 562 ans après la mention de leur ancêtre Jean Thomasset de Romont. Elle dont les ascendants paternels avaient séjourné successivement à Romont, Aubonne, Vincy, Agiez, Romainmôtier, Arnex, Darmouth, Giez, Grandson, Berne, Echallens, Orbe, Villars-sous-Champvent, Leyton et Londres, sera la seule à vivre à Lausanne, pendant plus de soixante ans.



Le pasteur George François Thomasset (1698-1778)



Tableau brodé d'Hélène Thomasset. Musée Jenisch, Vevey

Autour d'Albin Rochat, marchand d'escargots coureurs





Rochat
Abram
David Moïse
bourgeois
de L'Abbaye et Le Lieu

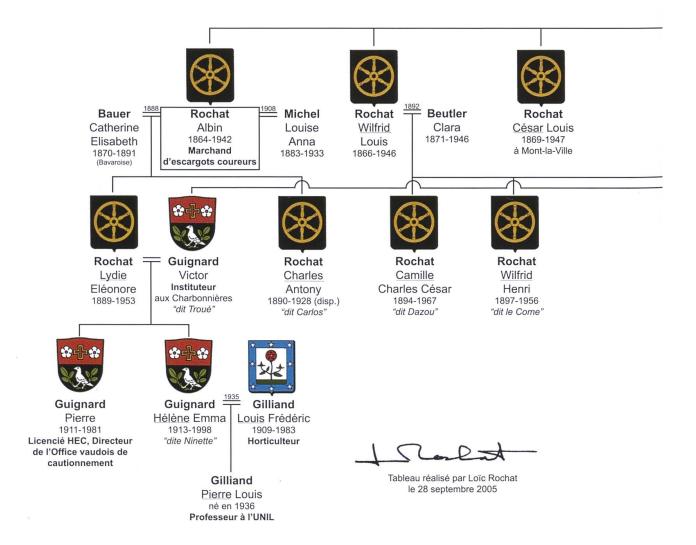
Notice:

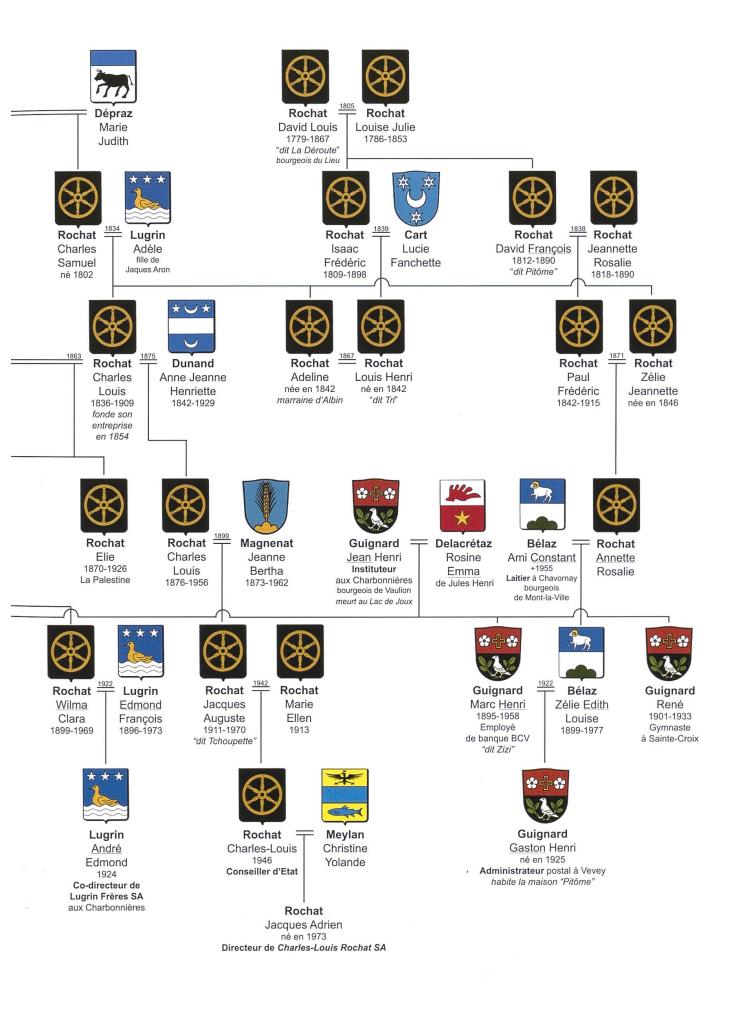
Tableau généalogique établit sur la base des *registres des familles* bourgeoises de la commune de L'Abbaye, ainsi que du *fichier Loïc Rochat*, ce dernier entièrement réalisé aux Archives cantonales vaudoises.

L'objectif de ce tableau est de définir clairement quelques liens de parenté rencontrés lors de mon enquête sur *Albin Rochat*. Ce tableau ne fait pas état de tous les membres des familles qu'il cite.



Rochat Eugénie Marguerite 1843-1872







Grange (de dîme?) et château d'Agiez

Réflexions en guise de conclusions

Qui donc étaient ces petits nobles ruraux descendants d'Amédée Thomasset d'Aubonne, devenu mayor d'Agiez vers 1490? Aucun d'eux n'a écrit des mémoires ni rédigé un livre de raison qui nous soient parvenus. Les registres et minutes des notaires, l'état civil des paroisses, les actes baillivaux, les prcès-verbaux des tribunaux, les archives communales d'Agiez, d'Arnex et d'Orbe ont fourni l'essentiel des données grâce auxquelles, avec l'aide de quelques emprunts à la littérature, il a été possible d'esquisser la vie des principaux représentants masculins d'au moins douze générations de Thomasset issus de Pierre I d'Aubonne.

L'exploitation de très nombreux documents de première main a révélé bien des aspects de la marche des affaires, de la vie publique et familiale des Thomasset à Agiez, Arnex, Romainmôtier, La Sarraz, Orbe et Villars-sous-Champvent. A partir de là il est permis de risquer quelques remarques sur les personnalités de beaucoup d'entre eux, d'établir ce qui distinguait, de génération en génération, les hommes de la famille de leurs contemporains roturiers, mais aussi d'entrevoir leur originalité par rapport aux petits nobles citadins de leur époque.

Leur appartenance à la noblesse s'appuyait sur des titres modestes mais indiscutables : les premières générations s'étaient vu octroyer des fiefs directs par le duc de Savoie, par le baron de La Sarraz et par Leurs Excellences de Berne. Mais avant tout, ils étaient nobles parce qu'ils étaient persuadés de l'être et se comportaient comme tels en permanence, d'où la volonté des hommes de n'épouser que des filles de la petite noblesse. Ils allaient les chercher dans les environs immédiats au Pays de Vaud, avec une préférence marquée pour les Crinsoz de Cottens et les Bourgeois de Grandson. Quand ils ne trouvaient pas épouse à leur convenance dans d'autres familles, ils épousaient une Thomasset ou une fille d'une Thomasset, comme l'ont fait Simon, François II, George Etienne, Louis Etienne Emmanuel et Georges Marc Henri. Cette forme subtile d'endogamie faisait courir aux Thomasset, ni plus ni moins qu'aux villageois d'Agiez ou d'Arnex qui se mariaient souvent entre eux, les risques sournois de la consanguinité.

Hans, George François II, Georges Louis Emmanuel et Frédérich furent les seuls, autant qu'on ait pu vérifier, à épouser une roturière.

Ceux d'entre eux qui vivaient à Agiez, Arnex ou Romainmôtier pratiquaient une véritable stratégie matrimoniale à l'égard de leurs filles : elles vivaient dès leur naissance un peu à l'écart des villageois et des villageoises ; chacune d'elles comprenait dès l'adolescence qu'elle devrait quitter le village natal pour épouser celui des petits nobles qu'on choisirait pour elle, un Crinsoz par exemple. Les seuls roturiers facilement admis à épouser une Thomasset étaient les ministres du culte. L'amour-passion était absent de ces unions, organisées par les deux familles ; le mariage d'une fille était l'occasion d'accords financiers très précis entre les chefs des deux clans.

Une fois mariés, les Thomasset restaient exceptionnellement sans enfant. Plusieurs donnèrent la preuve d'une volonté nataliste : Claude I, avant 1535, eut 5 fils et 5 filles de sa seconde femme Pernette de Prez : Marguerite de Pierre donna 11 filles à Isaac au début du XVII^e siècle ; Olivier II eut de sa femme Anne Marie de Pierrefleur 9 fils et 4 filles entre 1651 et 1673; Anne Catherine Quisard, femme de Jean Pierre, mit au monde 10 filles et 3 fils entre 1708 et 1728. Pendant cette longue période, les familles des paysans étaient moins nombreuses, non parce que la mortalité infantile y était plus forte que chez les nobles, mais parce qu'il y naissait moins d'enfants, sauf lorsque la mort prématurée d'une épouse amenait le paysan à se remarier. Les reconnaissances, celles de 1579 en particulier, les listes de soldats du XVIII^e siècle, et surtout dès 1631 les livres baptistaires de la paroisse d'Agiez en apportent la preuve, puisque les pasteurs enregistraient toutes les naissances, mêmes celles des enfants qui mouraient avant d'avoir pu être baptisés. Les grandes fratries paysannes sont apparues au village dans la deuxième moitié du XIX^e siècle seulement (BENJAMIN BAUDRAZ, op. cit., passim).

Autre caractéristique des Thomasset: leur attachement à la terre. Ils vivaient d'elle, par l'intermédiaire de leurs fermiers. Certains, de par leur statut de mayor puis de propriétaire de la mayorie, étaient dispensés des corvées, d'autres encore récoltaient tout ou partie de la dîme du blé d'Agiez. On remarque que plusieurs, emportés par leur besoin effréné d'acquérir des terres, ont risqué la ruine. Souvent, un mariage permettait de ramener au sein de la famille des biens « exportés » par une fille du clan ou échus à des « étrangers ». Ils succombaient bel et bien comme leurs concitoyens à la tentation que signalait le pasteur Thomasset en 1764 chez les paysans, d'acheter trop

de terres et de les payer trop cher. On imagine les difficultés que rencontrait un fermier quand pendant plusieurs années et à chaque saison, son maître achetait, vendait, échangeait terrains et bâtiments! On pense en particulier aux fermiers de François I à Agiez et d'Olivier II à Arnex.

Leur rapport presque viscéral aux propriétés familiales les poussait à racheter tout ou partie des propriétés que leurs sœurs avaient héritées, particulièrement celles des sœurs veuves ou restées célibataires.

Son amour pour le village ancestral amena George Etienne, qui n'avait pas d'enfant, à y passer les dernières années de sa vie, et son sens de la famille à échanger la mayorie de Vallorbe contre celle d'Agiez, à récupérer la dîme du blé et des terres à Agiez, perdues pour la famille après la mort et la faillite de Jean Pierre, et à les léguer à un neveu et à un petit-neveu Thomasset. La volonté de restituer aux Thomasset la maison malheureusement parvenue aux Thormann en 1730 incita George à la racheter par un stratagème en deux étapes acrobatiques et à la transmettre de son vivant à son fils Frédérich.

Dès la troisième génération des Thomasset d'Agiez, certains membres du clan furent officiers au service étranger : on nous dit que Nicolas partit en Hongrie avec le baron de La Sarraz combattre les Turcs ; George Etienne, Frédérich, Jean Louis Victor puis son fils Henri, Emmanuel, Louis Etienne Emmanuel, Paul, furent officiers au service de France, de Hollande, ou du Royaume des Deux-Siciles. George fils d'Olivier II serait mort à Batavia en service militaire, George fils de George François II fut officier au service de LL.EE., George Etienne et Frédérich le devinrent après leur service à l'étranger.

En accédant à la fonction de mayor en 1490 ou peu avant, Amédée entreprit de rendre la justice en première instance au nom du prieur. Après lui, l'un ou l'autre de ses descendants sera pendant presque toute la durée du régime bernois soit lieutenant de justice, soit assesseur baillival, soit châtelain de Romainmôtier. George maintiendra la tradition comme châtelain d'Orbe jusqu'à la révolution, et sera encore président du tribunal du district d'Orbe jusqu'en automne 1802. L'engagement des Thomasset dans les cadres judiciaires faisait partie de leur statut de nobles et assurait leur supériorité vis-à-vis des villageois.

Tous les Thomasset avaient conscience d'appartenir à une classe supérieure : jusqu'au milieu du XVII^e siècle et au-delà, ils étaient les

seuls lettrés dans leur village, avec le curé puis le pasteur. Les pères instruisaient eux-mêmes leurs fils, puisqu'il n'y avait pas d'école publique; dès le dernier tiers du XVII^e siècle, d'assez nombreux adolescents de la tribu passèrent quelques années au collège de Lausanne, acquérant ainsi un supplément d'instruction par rapport aux paysans, dès lors scolarisés au village. Ils considéraient comme naturel d'être les collaborateurs du prieur puis du bailli en rendant la justice sous son contrôle; les grades d'officiers que certains gagnèrent plus tard au service étranger ou dans les milices bernoises leur étaient dus, pensaient-ils, alors qu'ils étaient refusés aux manants. Acquérir ou hériter des fiefs, posséder la mayorie héréditaire, la dîme du blé, les plus grands domaines agricoles, ces privilèges transmis de génération en génération, ils les considéraient comme allant de soi.

Ils n'étaient pas pour autant indifférents au sort de leurs contemporains du peuple; à la différence des nobles citadins, qui côtoyaient des gens pratiquant divers métiers non agricoles auxquels ils ne comprenaient rien, les Thomasset, parce qu'ils vivaient au village, partageaient par l'intermédiaire de leurs fermiers les soucis des agriculteurs-éleveurs-vignerons. Plus directement, ils participaient à la vie de la commune soit comme mayors ou quelques fois comme gouverneurs, soit en prenant avec les prud'hommes les quelques décisions d'intérêt local que le prieur puis le régime bernois autorisaient. Ils achetaient, vendaient et échangeaient terrains et maisons avec les hommes du village, sans disposer d'aucun avantage sur les paysans au cours des transactions. Leur présence au tribunal baillival et leur fonction de châtelain assuraient aux paysans d'être écoutés par des hommes de terrain, d'être jugés en quelque sorte par leurs juges naturels.

Ils pouvaient être généreux : en 1704, George Etienne prêtait à la commune d'Agiez pour lui permettre de terminer la construction de la maison de commune, et dans son testament homologué en 1740, il n'oubliait ni les pauvres écoliers du collège d'Orbe, ni la bourse des pauvres d'Agiez. En 1705, Jean Pierre Thomasset de Crause prenait part à une conciliation entre Jean Baptiste Baudraz et la commune d'Agiez.

Le personnage le plus attachant de toute la lignée est certainement George François le pasteur. Il apparaît à la fois très sensible aux difficultés de ses paroissiens et très attaché à ses privilèges ; il rédige un rapport très convaincant, à certains endroits presque pathétique, en faveur du partage des pâturages communs de la Terre de Romainmôtier; il décrit avec émotion l'insuffisance des écoles d'Agiez, il tient bénévolement les comptes de la bourse des pauvres, agit en conciliateur au sein du consistoire. D'un autre côté, il défend avec vigueur l'intégrité du territoire dont il possède la dîme, et s'appuie sans hésiter sur les protections dont il jouit à Berne pour obtenir sa nomination à Echallens à la barbe des candidats de la classe et plus tard pour forcer la main à ses collègues en demandant l'échange des cures d'Echallens et d'Agiez à son profit.

Il est évident que son fils George et son petit-fils Frédérich ont cru retrouver sous la République Helvétique, dans l'armée et au tribunal, le rôle d'intermédiaire que tant de leurs ancêtres avaient joué entre le gouvernement et le menu peuple. Mais ils regrettaient le régime bernois, ce qui explique leur participation à la tentative de Pillichody, qui mit fin à la carrière du père et compromit l'avenir du fils. Ce dernier, en s'engageant avec son frère Victor dans un régiment suisse au service de Napoléon, contribua jusqu'à sa mort en 1812, dans une modeste mesure, à éviter à la Suisse une nouvelle occupation militaire française. En effet, la condition à laquelle Napoléon avait maintenu ses troupes hors de nos frontières après l'Acte de Médiation, était la mise sur pied de régiments suisses à son service. Emmanuel, le dernier des fils de George, attaché à la noblesse, épousa une Doxat et vécut à Villars-sous-Champvent. Ayant perdu les revenus des fiefs Thomasset à Villars, il n'était plus qu'un propriétaire terrien dans un tout petit village, et n'avait aucune formation professionnelle lui permettant de gagner sa vie; son fils Paul, né en 1798, sera le dernier Thomasset officier dans un régiment suisse au service étranger; son fils Théodore, né en 1814, quitta la Suisse pour Londres avant 1840, et y fit souche, perpétuant le nom sous d'autres cieux, jusqu'à ce que sa fille épouse un médecin vaudois et termine sa vie à Lausanne en 1959, dernière représentante vaudoise d'une famille présente au Pays de Vaud depuis plus de six cents ans.

Certes, le cheminement des Thomasset, de Romont au XIV^e siècle à Aubonne dès 1400, puis dans quelques localités du pied du jura vaudois entre 1480 et 1833, n'est qu'un cas particulier; des études analogues sur d'autres familles de cette classe feraient avancer notre connaissance

de la petite noblesse rurale au Pays de Vaud, avant une synthèse que nous promet Mme Stubenvoll.

Il aurait été passionnant d'étudier l'enfance des jeunes femmes de la petite noblesse qui devinrent au cours des siècles les épouses des Thomasset et les mères de leurs enfants. Une telle entreprise aurait nécessité des recherches minutieuses, nombreuses et de longue haleine, à la chasse des rares documents qui concernent les femmes des siècles passés. Elle dépassait nos possibilités. Notre étude de la famille Thomasset, tout amputée qu'elle soit par l'ombre qui recouvre la partie féminine de la tribu, garde sa valeur, puisque aussi bien les pères transmettaient aux fils leurs biens héréditaires, leurs traditions, leur attachement à la terre, à la chose militaire et aux affaires judiciaires, quelle que fût l'origine de leurs épouses.

Benjamin Baudraz